

LE MONDE ILLUSTRÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTEMENTS
Un an, 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 c.
Le volume semestriel, 12 fr., broché. — 17 fr., relié et doré sur tranche.

LA COLLECTION DES 19 ANNÉES FORME 38 VOLUMES.

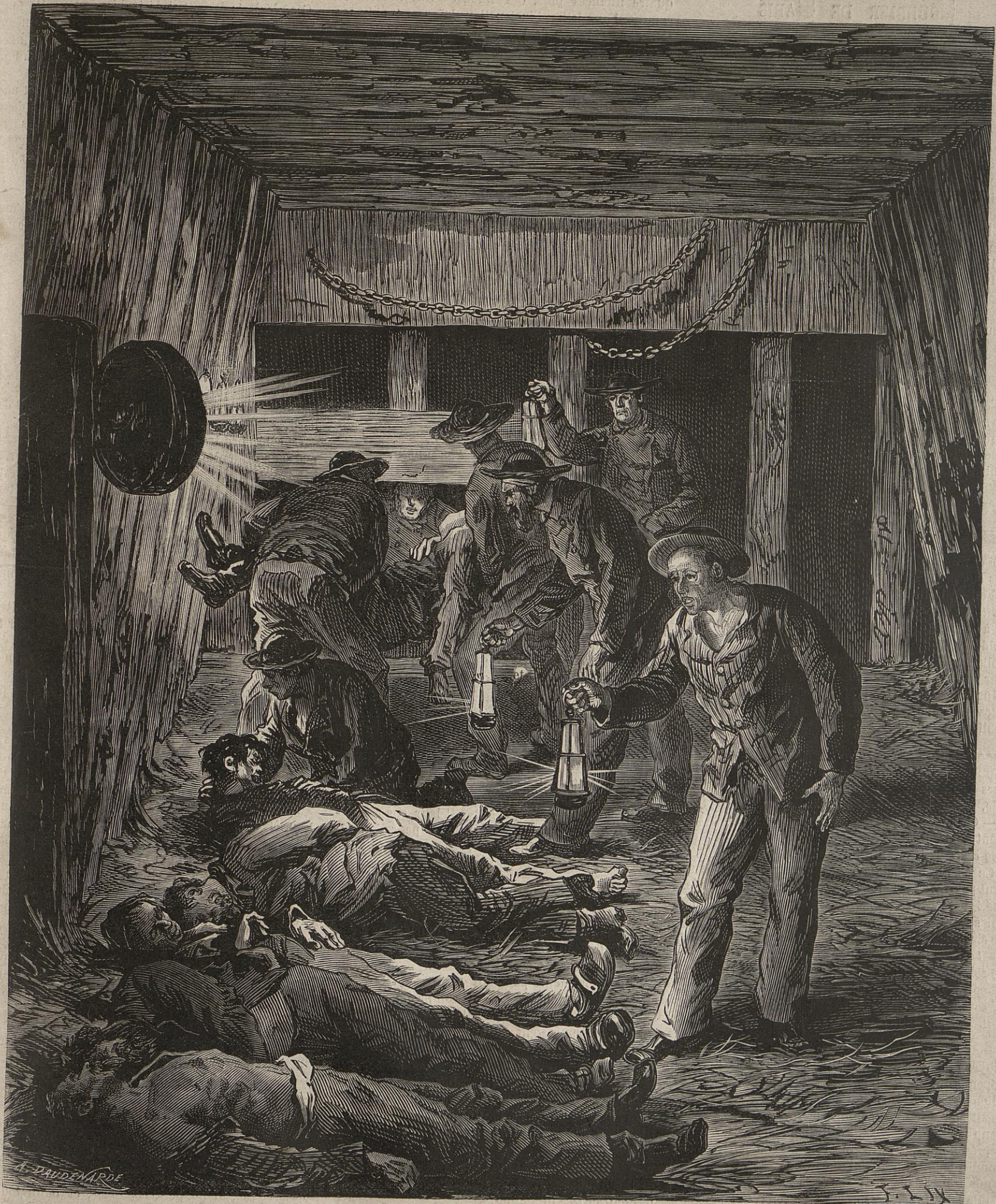
Directeur, M. PAUL DALLOZ.

BUREAUX
13, QUAI VOLTAIRE

20^e Année. N^o 983 — 12 Fév. 1876

DIRECTION ET ADMINISTRATION, 13, QUAI VOLTAIRE
Toute demande d'abonnement non accompagnée d'un bon sur Paris ou sur la poste, toute demande de numéro à laquelle ne sera pas joint le montant en timbres-poste, seront considérées comme non avenues. — On ne répond pas des manuscrits envoyés.

Administrateur, M. BOURDILLIAT. — Secrétaire, M. E. HUBERT.



LA CATASTROPHE DU Puits JABIN.

Extraction des cadavres. — (Dessin de M. Lix, d'après le croquis de M. A. Sainte-Marie, notre correspondant spécial.)

SOMMAIRE

TEXTE : Courrier de Paris, par Jules Noriac. — La catastrophe du puits Jabin. — Les nouveaux sénateurs élus le 30 janvier. — Le courrier du palais, par Petit-Jean. — Théâtres, par Ch. Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Solution d'échecs et rébus.

GRAVURES : Catastrophe du puits Jabin (trois gravures). — Les sénateurs élus le 30 janvier. — Événements d'Espagne. — Échecs et rébus.

COURRIER DE PARIS

« Ah ! quel vilain temps !

Je ne parle ni de la pluie, ni de la boue, ni de la neige, je parle des élections et au point de vue purement pittoresque, bien entendu.

Voilà Paris sens dessus dessous et la France entière couverte d'affiches en attendant, comme dirait Rochefort : qu'elle soit couverte de regrets.

Les regrets ont bien leur mauvais côté, mais ça n'abîme pas les murailles.

Le vote d'arrondissement a pourtant un peu modifié l'aspect des affiches électorales. Au lieu de ces interminables placards du scrutin de liste qui ressemblaient au programme du spectacle, avec l'analyse de la pièce, le nom des personnages et des acteurs, ce sont maintenant de petites affiches carrées où l'on lit simplement un nom et une qualité :

ADOLPHE SÉMICHARD
candidat

C'est plus simple et cela rappelle l'affiche qu'un journal avait fait exécuter pour piquer l'attention du public, à propos du roman de ce pauvre Émile Gaboriau ; sur tous les murs on voyait répété des millions de fois :

Monsieur Lecoq
Monsieur Lecoq
Monsieur Lecoq
Monsieur Lecoq

Si ce roman était en cours de publication, il est plus que probable que M. Lecoq serait nommé.

Il est vrai que les petites affiches ne sont que les *avant-coureurs* des grandes, de celles qui vont exposer à l'arrondissement attendri les motifs qui ont décidé Sémichard « à briguer vos suffrages » et à expliquer ce que Sémichard ferait « s'il avait l'honneur de vous représenter. »

Jusqu'à présent les professions de foi n'ont été faites que dans les journaux et dans les réunions publiques ; mais n'ayez pas peur, ça va venir.

~ L'autre jour, un vieux parlementaire, homme honnête, au sens droit, à qui je demandais quelques renseignements intimes sur la cuisine électorale, me dit entre autres choses :

— On ne peut poser honnêtement et convenablement sa candidature, à moins de dépenser *sept mille cinq cents francs*.

Ce chiffre m'a laissé rêveur ; mais comme on ne peut pas rêver trop longtemps, j'ai cherché tous les enseignements contenus en ce chiffre, et, le premier qui s'est présenté à mon esprit stupéfait, c'est que les élections sénatoriales et législatives vont déplacer *vingt cinq millions de francs*, ce qui est une assez jolie somme. Or, quand vingt-cinq millions changent de poche, il y a bien des gens qui en profitent ; donc, là comme ailleurs, à quelque chose malheur est bon. Voilà pour le côté économique.

~ Puis, je me suis préoccupé du moyen à employer pour apporter quelque diminution dans une dépense qui me paraît tout à fait excessive. N'oublions pas, messieurs, que dans un État essentiellement démocratique comme la France, il y a beaucoup de gens très-supérieurs et très-capables de représenter leur pays, ou tout au moins leur arrondissement, qui n'ont même pas sept mille cinq cents francs dans leur poche, ceci étant dit, sans vouloir humilier personne. Que ceux qui peuvent disposer de cette somme, sans se gêner, jettent la première pierre à ceux qui ne l'ont pas.

Je suis bien tranquille, les gens qui peuvent jeter sept mille cinq cents francs, ne jettent rien, pas même les pierres ; ça peut servir.

Le but proposé, était difficile et j'allais probablement abandonner mes recherches, lorsque la lecture des professions de foi, publiées par les journaux, m'a fait venir une idée.

Mon Dieu, je la donne pour ce qu'elle vaut, et sans chercher à m'attribuer un grand mérite, bien que je trouve ma combinaison simplement sublime.

La voilà :

Toutes les professions de foi sont les mêmes, à quatre nuances près, des nuances insignifiantes, comme l'amnistie, l'instruction laïque et obligatoire, la séparation de l'Église et de l'État, mais, en somme, sauf ces nuances facétieuses, le fond est le même.

Tous les candidats veulent le bonheur du peuple, la grandeur du pays, et en attendant que l'heure sonne où le peuple se prononcera à nouveau sur ses destinées, tous promettent un concours loyal et dévoué à « l'illustre soldat » ce qui entre nous, n'est ni maladroit ni imprudent.

Or, ceci étant donné, pourquoi faire tant d'affiches et tant de professions de foi, j'allais dire de prospectus.

Voilà donc ce que je propose pour économiser beaucoup d'argent, pour calmer les ambitions et les convoitises, et aussi pour rendre la tribune accessible à tous.

On ne placarderait que quatre affiches.

Une pour le candidat *conservateur* :

NOMMONS SÉMICHARD

C'est simple et digne ; une pour le candidat *républicain* :

NOMMONS SÉMICHON

Une pour le candidat *radical* :

NOMMONS SÉMICHOU

Une pour le candidat de l'*appel au peuple* :

NOMMONS SÉMICHARDI

Pas d'injustice, l'égalité pour tous.

Quatre affiches par quartier, cela coûterait pour tout le monde quelque chose comme 300 francs.

Quand un candidat serait nommé dans un arrondissement, sous un des quatre noms génériques, les gens du parti sortant s'assembleraient et tireraient au sort entre eux à quel membre de la tribu des Sémichards, des Sémichons, des Sémichous ou des Sémichardi, le titre de député serait donné ; comme ça il n'y aurait pas d'injustice, tout le monde pourrait gagner le vase d'argent, et les plus humbles, tous ceux enfin qui n'ont pas sept mille cinq cents francs, pourraient nourrir le légitime espoir de représenter un jour leurs concitoyens.

Le moment est assez inopportun pour proposer une modification de cette importance à la loi électorale, mais enfin, quand on a de bonnes idées, il ne faut pas laisser que de les semer, ça germe toujours. Si l'on regardait avec attention et sans parti pris, on verrait bien des idées qui ont fait leur chemin depuis 1830 seulement, et qui ne valaient pas celle-ci. Je laisse à des esprits plus autorisés, le soin de l'éclaircir.

~ L'homme qui avait conçu le premier la possibilité de creuser un tunnel sous la Manche, M. Thomé de Gamond, vient de mourir sans avoir vu la réalisation de l'œuvre utile et grandiose à laquelle il avait consacré sa vie.

Sa dernière heure pourtant n'a pas dû être trop amère : il est mort certain que son projet se réaliserait et que son nom resterait attaché à l'effort le plus immense que puissent accomplir deux grandes nations.

Le peuple anglais, nous le disons avec fierté, compte sur M. Michel Chevalier pour mener à honneur fin cette huitième merveille du monde, qui aura sur les sept autres l'avantage d'être d'une utilité telle, qu'à l'heure présente les esprits les plus enthousiastes même n'osent chercher à en calculer les conséquences, tant elles sont hors de proportion avec celles qui se sont produites après les plus grandes entreprises humaines.

~ Pendant que tout le monde criait à l'impossi-

ble, lorsque les premières études du tunnel anglo-français furent commencées, on annonça le projet d'établir un chemin de fer auquel on donna le nom de métropolitain, lequel chemin de fer devait, partant des quatre points cardinaux du chemin de ceinture, converger aux halles centrales.

Ce chemin de fer souterrain avait pour but : 1° l'approvisionnement de Paris dans des conditions considérablement faciles ; 2° le transit facile et peu coûteux des matières premières et, par dessus tout, de débarrasser la voie publique des fardiens, des camions, tombereaux, charrettes de maraîchers, voitures de laitiers ou de marchands de fer, sans compter d'autres voitures bien plus désagréables encore.

Ces résultats étaient si désirables, que, cette fois, personne ne cria à l'impossible ; on trouva même cela si naturel, qu'on se demandait avec étonnement comment on n'avait pas songé plus tôt à une chose aussi simple.

Il y eut même des propriétaires qui rêvèrent une fortune nouvelle, après s'être endormis dans le doux espoir qu'on les payerait pour exproprier les terrains qui étaient sous leurs caves, tout comme on les avait payés pour exproprier ceux qui étaient dessus.

D'autres, moins cupides ou plus avisés, se contentaient d'espérer pour leur cave le voisinage d'une station, afin de pouvoir faire mettre sur l'écrêteau :

Appartement orné de glaces

franchement décoré.

Eau, gaz,

et

station du chemin de fer

de la Villette

aux

Halles centrales.

Malheureusement, il paraît que tout cela n'est pas aussi facile à faire qu'on l'avait pensé tout d'abord.

Le côté nord irait encore, le côté ouest ne serait pas sans difficulté, mais enfin on y arriverait sous le boulevard Haussman, en cotoyant l'Opéra, la rue des Capucines, le marché des Jacobins, Saint-Roch et la rue Saint-Honoré, etc.

Mais l'est et le midi, il n'y faut pas penser : à l'est on n'arrive à rien et au sud on n'arrive qu'à l'Odéon ; ce qui, malgré le succès des *Dantcheff*, n'est pas suffisant pour le commerce et l'approvisionnement de Paris.

~ Maintenant, si l'on considère que le Panthéon, l'Odéon et le Luxembourg sont bâtis sur les catacombes, que l'Opéra et le Grand-Hôtel sont édifiés sur les marais de la Grange-Batelière, on se demande avec effroi s'il serait bien nécessaire de faire secouer ça par deux ou trois cents trains par jour.

~ Pierre Véron, mon confrère, mon cher voisin d'à côté, a juré d'étonner le monde, et vous verrez qu'il tiendra si fidèlement son serment que le monde finira par s'étonner de ne s'étonner plus.

Il y a trois semaines, le spirituel conteur donnait une fête splendide dont tous les journaux ont rendu compte, fête de grand seigneur ou de grand artiste, où tout ce qui a un nom grouillait à plaisir.

A cette soirée, les invités se croisaient en se demandant, non pas comment Véron faisait pour donner une semblable fête, chacun sait que Véron possède la poule aux œufs d'or et que, loin de songer à la tuer, il se contente de lui prendre ses plumes pour écrire les choses les plus aimables et les plus ingénieuses du monde, non, les invités se demandaient avec curiosité comment Véron pouvait avoir le temps d'assister à ses fêtes.

En effet, comment peut-il faire ? Rédacteur en chef de trois journaux auxquels il collabore activement, il écrit dans une douzaine d'autres, tant français qu'étrangers, et il fait des livres pendant ses repos. Joignez à cela une vie politique assez militante et le souci de plusieurs grandes affaires, et dites-moi à quelle heure M. Pierre Véron dort. Eh bien ! il dort la nuit et dort bien ; non-seulement il trouve du temps pour la promenade nécessaire au penseur, pour le théâtre, auquel, en sa qualité de critique, il ne peut échapper, et enfin tout le monde sait qu'il n'est pas insensible aux joies de la bouillotte ni aux douceurs du foyer.

Quel homme est-ce donc? Mon Dieu, c'est un homme comme un autre, mieux organisé, voilà tout, et puis... il a un secret. Voilà le mot lâché, tant pis, je vais tout dire.

C'est, du reste, assez simple. Quand M. Véron ne sait plus où donner de la tête et par où commencer, il fait une pièce pour avoir le temps de réfléchir et ne pas embrouiller sa besogne.

Il pourrait la faire pour le théâtre des Bouffes qui est dans son voisinage, mais comme il n'y a pas de chemin de fer de la rue de Rivoli au passage Choiseul, il trouve plus court de la faire représenter à Monaco, devant la société la plus aristocratique d'Europe. Pour ne pas perdre de temps, il suit les répétitions lui-même, non sans passer à la roulette, où plus d'une fois il trouve la répétition d'un numéro.

Charles Monselet vous dira tout ce qu'il y a de charme et d'esprit dans la *Confession de Rosette* et comment M^{me} Théo a dit les délicieux couplets *André sera bien étonné*, qui ont eu là-bas un si grand succès que les employés du chemin de fer les fredonnent sur toute la ligne.

La nouvelle pièce de Pierre Véron est tirée d'un des plus jolis chapitres de son joli livre *Ces monstres de femmes*, d'où il a encore vingt pièces à tirer, un jour qu'il sera bien fatigué et qu'il ne saura plus où donner de la tête.

~ Pendant que des esprits d'élite se délassent en cultivant ce genre amusant et léger de l'opérette, les membres de l'Institut lui infligent un blâme sévère par l'organe de leur rapporteur.

Rendant compte des envois de Rome, l'illustre membre ne peut assez prodiguer d'éloges à l'auteur du *Jugement dernier*, qui a trouvé les accents les plus parfaits pour servir d'accompagnement au drame des drames, mais en revanche il tance vertement un autre lauréat qui a envoyé un ouvrage intitulé *L'École buissonnière*. Il faudrait s'entendre une bonne fois et avec bonne foi.

Le rapporteur, après avoir loué, comme il le méritait, le premier de ses ouvrages, s'est écrié :

— Quant à l'envoi de M. Serpette, il appartient à un genre que l'Académie ne saurait approuver.

A entendre ces paroles, on se croirait à l'Académie de médecine lorsqu'elle juge des remèdes secrets qui ne sont pas préparés suivant la formule du *Codex*.

Faudra-t-il désormais mettre sur les affiches de théâtres : Pièce en trois actes, *approuvée par l'Académie des beaux-arts*.

Qu'est-ce que c'est que ce genre que l'Académie ne veut pas admettre? est-ce l'opérette?

Bon, mais soyons sérieux, pour une fois, et disons la vérité, comme toujours; pour cette fois, elle sera amusante.

Lorsqu'en 1855 ou 1856, M. Offenbach prit un théâtre, il éprouva, bien qu'il fût très-protégé par d'illustres amitiés, les plus grandes difficultés. L'obtention d'un privilège était à cette époque tout une affaire devant laquelle les plus grands crédits venaient s'émauser. Obtenir un privilège pour jouer des vaudevilles, était chose presque impossible; en obtenir un pour l'opéra-comique, il n'y fallait pas songer. Grâce à de hautes protections, on concéda à Offenbach le droit de faire jouer des pièces à deux personnages, et à trois lorsque le ministre n'y verrait pas d'inconvénient. Quant aux chœurs, ils ne devaient pas ouvrir la bouche, ni chanter, ni parler; on pouvait les voir, mais on ne devait pas les entendre, c'était bien entendu.

Comme il n'y avait pas à choisir, le maestro accepta. Petit à petit, on comprit le ridicule de ces restrictions et on augmenta les droits de son privilège. Ce fut vers cette époque qu'il donna la *Chanson de Fortunio*, un bijou, un chef-d'œuvre. Appeler la pièce de MM. Halévy et Crémieux opéra-comique, il n'y fallait pas songer; si les auteurs s'étaient permis cette liberté grande, le privilège eût été retiré. *Fortunio*, comme ses compagnons de rampe, devint « une opérette. »

Eh bien, il faut en convenir, l'Opéra-Comique, qui existe depuis cent cinquante ans; l'Opéra-Comique, qui a joué tous les grands compositeurs connus; l'Opéra-Comique, qui a coûté plus de quinze millions de francs à l'État, l'Opéra-Comique ne possède pas un acte meilleur, paroles et musique.

Donc cette opérette est un opéra-comique.

En revanche, deux autres ouvrages, que je ne prends pas au hasard, que je choisis comme des ouvrages de grand mérite, *Gille ravisseur* et *Bonsoir, Monsieur Pantalon*, sont bien véritablement des opérettes; sont-ils déplacés à l'Opéra-Comique, et seraient-ils mal placés aux Variétés ou aux Bouffes?

Le Voyage en Chine, un grand succès de la salle Favart, dont l'auteur, M. Bazin, un savant musicien et un homme d'esprit, *le Voyage en Chine* est-il plus un opéra-comique que *la Petite mariée* ou *Madame Angot*, œuvres de son élève M. Lecoq? Non, non, non, il ne faut tromper personne et sortir de cette manie toute française, qui consiste toujours à s'en rapporter à l'étiquette.

Si M. Serpette a fait mal, il fallait le blâmer; si, au contraire, on n'a qu'à lui reprocher l'adoption d'un genre auquel l'Institut n'a pas encore assigné de bornes, tout semblant de blâme est une injustice.

~ Les dessins de ce journal vous parleront bien mieux que je ne saurais le faire de cet horrible drame du puits Jabin, et la charité publique, toujours inépuisable, soulagera autant qu'il est humainement possible les familles des victimes. Si je rappelle cette triste catastrophe, trop navrante pour une causerie, c'est parce que l'épisode des femmes reconnaissant leur mari dans chaque cadavre qu'elles se disputaient a semblé beaucoup étonner. Hélas! rien n'est moins étonnant, rien n'est plus difficile à reconnaître qu'un mort, et on pourrait raconter par milliers des méprises qui ont souvent mis la justice dans un grand embarras.

~ Il y a deux ans, une femme de Normandie quitte son mari et sa montagne et vient habiter la vallée en compagnie d'un tailleur.

La seconde édition de ses amours ne fut pas plus heureuse que la première; le tailleur la battait autant que son mari. Un matin, elle disparut.

Huit jours après, on trouve un cadavre dans la rivière; les gens du pays disent :

— C'est la femme du tailleur.

Le tailleur, prévenu, arrive et est obligé de déclarer que c'est bien sa femme, mais que ce n'est pas sa femme. On prévient le vrai mari, qui déclare que ce n'est plus sa femme, mais que c'est bien son épouse.

On enterre la morte, et, par un singulier phénomène, ces deux hommes deviennent amis en se racontant mutuellement ce qu'ils avaient eu à souffrir de la défunte. Mais voilà que pendant qu'ils sont à table à sécher leurs larmes, le verre en main, la femme arrive, elle n'est pas morte, cette femme que toute la commune et deux hommes très-intéressés ont reconnue sur le bord de l'eau. Le maire et les gendarmes n'ont rien voulu entendre, et ont dit à la péronnelle :

— Vous êtes morte, le reste ne nous regarde pas.

~ Des frères ont faussement reconnu leurs frères et, chose étrange, de pauvres mères se sont plus d'une fois trompées sur des cadavres étrangers. C'est bien le cas de dire que la douleur rend aveugle.

Ces erreurs ne sont pas des faits exceptionnels. L'histoire, oubliée aujourd'hui, de Martin Guerre occupa l'Europe entière pendant dix-huit mois, mais il y avait bien de quoi.

Un soldat passe dans un village béarnais et dit à M^{me} Guerre : « J'ai vu votre mari mort sur le champ de bataille. C'était mon ami, mon compagnon. Voici son extrait mortuaire. Bonsoir. »

La femme prend le deuil d'abord et en fait son deuil après; mais, quoique jeune, elle déclare qu'elle ne se remariera pas, et tient sa promesse. Bien lui en prit, son mari revint au bout de six mois. Vous pensez quel bonheur de se revoir après dix ans d'absence! Martin, qui avait été un assez mauvais sujet, revenait corrigé; aussi, femme, parents, amis, tout le monde lui fit fête; il raconta ses aventures, assez accidentées. Mais ce qui frappa le plus ses anciens camarades, c'était de voir qu'après tant de temps écoulé, non-seulement il les reconnaissait, mais qu'il n'avait pas oublié les plus petits détails de leurs jeux d'autrefois.

Enfin, on commençait à ne plus s'occuper de Martin, lorsqu'un beau matin survint un autre Martin

Guerre qui ne ressemblait pas à l'autre et qui était pourtant le vrai.

L'affaire dura dix-huit mois; la femme reconnaissait tantôt l'un, tantôt l'autre; les parents qui auraient hérité ne reconnaissaient ni l'un ni l'autre, et le village était divisé en deux camps.

La chose la plus étrange, c'est que les deux Martin avaient tous deux une jambe de bois. Enfin, le faux Martin, qu'on croyait le vrai, confessa son crime; la femme poussa des cris de joie, non qu'elle aimait mieux l'un que l'autre, mais parce qu'elle n'était pas fâchée au fond de savoir à quoi s'en tenir.

~ Cette affaire donna grand-peine à messieurs du parlement de Toulouse et la fin ne laissa pas que de faire grand honneur à leur sagacité et à leur esprit de justice.

S'il n'est pas facile de reconnaître les vivants, combien doit-il être plus difficile de reconnaître les morts.

Cette situation bizarre a été exploitée au théâtre et dans les livres mille et mille fois, et tous les gens du métier connaissent *Turial le pendu*, une pièce assez ordinaire, et un roman très-intéressant intitulé, *Thadéus le ressuscité*.

Il y a quelques jours à peine que le prince Joseph Lubomirski publiait une très-intéressante nouvelle qu'il prétend historique et dans laquelle un M. Frahu, commandant des dragons de Béringen, joua le rôle du ressuscité avec tant de grâce, qu'une archiduchesse d'Autriche devint amoureuse de lui, en tout bien tout honneur.

Si, comme l'affirme le prince conteur, cette nouvelle est historique, et il n'y a aucune raison pour en douter, c'est de cet épisode que le roman de *Thadéus* a été tiré.

~ Dans un salon :

— Vous avez donc retiré votre candidature?

— Oui, je ne voulais pas diviser les voix du parti

— C'est bien à vous.

— Il faut savoir se sacrifier.

— Entre nous, je trouve que chez nous, les élections se font très-mal.

— C'est mon avis.

— Voyez en..., il y a tant d'électeurs à tant par tête, on sait ce que ça coûte, on les achète et tout est dit.

— C'est vrai, mais que voulez-vous, en France on a la manie d'affecter des sentiments... comment dirai-je? des sentiments chevaleresques, qui ne sont plus dans nos mœurs et qui sont en contradiction avec tout progrès.

— C'est vrai.

~ Dans un café :

— T'as donc retiré tes affiches?

— Parbleu.

— Pourquoi?

— Pour ne pas diviser les voix du parti, quoi!

— Quelle idée?

— Et puis, Durançon a le sac.

— Qu'est-ce que ça te fait?

— Ça me fait tout.

— Pourquoi donc?

— Parce que, mon vieux, dans un pays comme la France où tout se vend et tout s'achète, il n'y a pas de place pour un apôtre du progrès.

— C'est vrai.

~ Où a-t-on raison, au salon ou au café?

Ni là, ni là.

Où a-t-on tort?

Ni là, ni là.

JULES NORIAC.

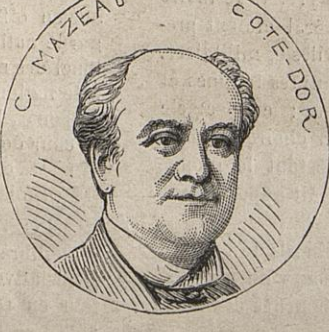
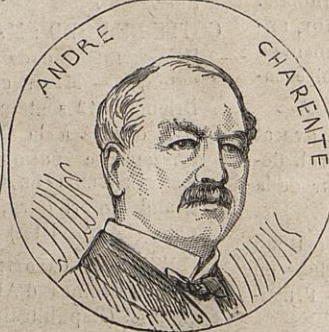
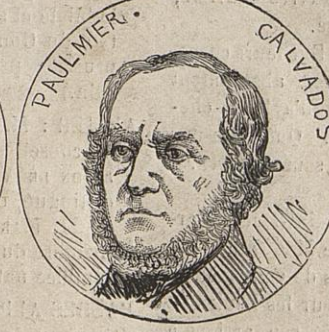
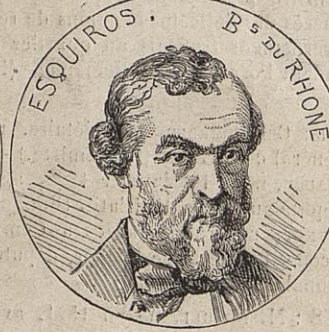
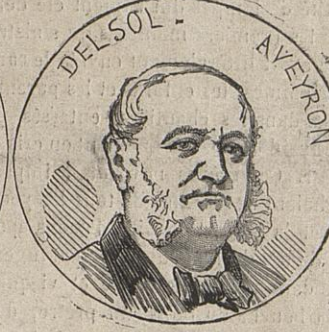
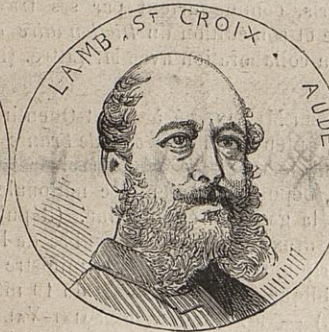
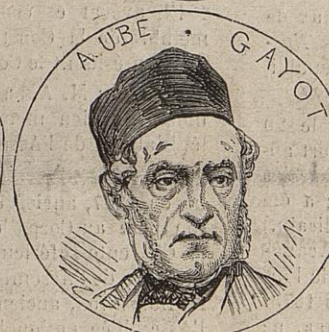
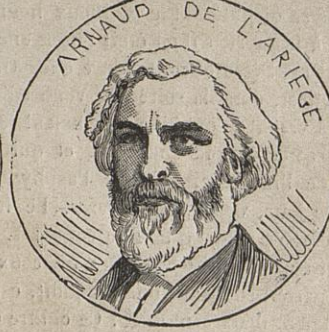
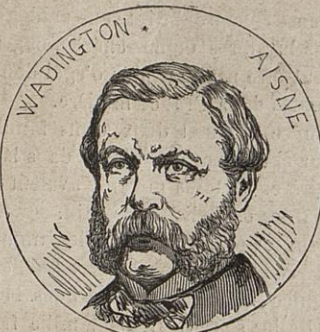
L'émouvante catastrophe de Saint-Étienne nous a fait bouleverser notre numéro au dernier moment; nous n'avons pourtant pas voulu remettre la reproduction des scènes navrantes que nous envoie notre correspondant. Nous ne publions donc aujourd'hui que les portraits de cent quarante sénateurs, nous réservant de compléter cette liste dans nos prochains numéros.

Nous recommandons instamment à nos lecteurs la souscription, dont le *Moniteur universel* a pris l'initiative, au profit des veuves et des orphelins de Saint-Étienne. Bureaux, 13, quai Voltaire



LA CATASTROPHE DU PUIJS JABIN.

La foule accourant à la nouvelle du d sastre. — (Dessin de M. Ferdinandus, d'après le croquis de M. A. Sainte-Marie, notre correspondant spécial.)



LA CATASTROPHE DU Puits JABIN

UNE épouvantable catastrophe vient de frapper la ville de Saint-Étienne et laissera désormais une lugubre réputation au puits Jabin, que les mineurs appelaient déjà *le Mangeur d'hommes*. En 1872, soixante-dix ouvriers y trouvèrent la mort.

Ce puits Jabin est, du reste, un des plus dangereux de tout le bassin houiller de la Loire et le grisou y est toujours à l'état permanent. Grâce à la lampe Müsler, grâce à une aération des mieux organisée, les accidents sont moins fréquents; mais ils se produisent encore quelquefois, et alors ils sont terribles.

Le vendredi 5 février, entre deux heures et trois heures du soir, une détonation sourde se fit entendre dans la direction de la mine du Treuil. Aussitôt on vit une épaisse colonne de fumée s'élever avec violence du puits Saint-François, d'où elle s'échappa ainsi pendant dix minutes.

Les secours furent vite organisés; ingénieurs et mineurs se disputèrent le périlleux honneur d'aller arracher à la mort, s'il en était temps encore, ceux qui luttaient peut-être encore contre elle. On eut le bonheur de retirer, dans la soirée du vendredi, vingt-quatre ouvriers vivants, dont bien peu, hélas! résisteront aux douleurs atroces qu'ils endurent, et qui leur sont venues soit de l'incendie, soit de l'asphyxie. On retira, ce même jour, vingt-six cadavres. Le lendemain samedi, on remonta cinquante-cinq cadavres, et pas un seul vivant; actuellement le chiffre de ceux qui, vivants ou morts, sont sortis du puits maudit, est de cent sept. Et ils étaient deux cent seize! Ce chiffre est constaté par la quantité de lampes qui avaient été délivrées.

Dès les premiers moments du sinistre, une foule immense avait littéralement envahi le carreau de la mine; et les femmes, les enfants et les parents des infortunés retenus dans les chantiers, entassés pêle-mêle autour des travailleurs, se répandaient en cris de désespoir et de douleur. Ces scènes navrantes, impossibles à décrire, arrachaient des larmes de tous les yeux. Le froid était intense, la neige tombait à flocons épais, et les spectateurs de ces drames lugubres pataugeaient inconsciemment dans une boue noire et visqueuse.

A la bouche du puits, un prêtre, debout et tête nue, bénissait — morts ou vivants — les pauvres ouvriers, à mesure qu'on les ramenait à l'air libre.

Bon nombre des morts étaient brûlés. Sur leurs corps, pas un atome de vêtements. Ils étaient absolument nus et noirs. Le grisou avait dévoré jusqu'à leurs cheveux. C'était un spectacle horrible. Quelques-uns avaient les membres brisés et avaient, sous la torture, pris des positions indescriptibles.

Dès que la nouvelle du désastre de Saint-Étienne arrivait à Paris et dès que le maréchal de Mac-Mahon en était informé, il invitait un de ses aides de camp, M. le général marquis d'Abzac, à se rendre sur les lieux et à voir par lui-même l'état des choses. Dès son arrivée à Saint-Étienne, M. d'Abzac se rendit au puits Jabin, et, revêtant le costume de mineur, descendit dans la mine, en compagnie de M. de Bliignières, préfet de la Loire.

Les funérailles des soixante-quatre premières victimes retirées du puits Jabin ont eu lieu lundi, à dix heures et demie du matin. La cérémonie était des plus imposantes dans l'église du Soleil. Les murs étaient tendus de noir. Au milieu de l'église s'élevait une modeste charpente couverte de cierges, autour de laquelle on avait placé les soixante-quatre cercueils, couverts de draps noirs à larges croix blanches et de couronnes d'immortelles. Le général d'Abzac, le préfet, le maire de Saint-Étienne et le procureur général étaient présents, ainsi que toutes les autorités civiles et militaires. Les pleurs et les gémissements des pauvres femmes et enfants des victimes fendaient le cœur; le spectacle était navrant. L'évêque est monté en chaire et, dans une chaleureuse allocution, a remercié tout le monde du généreux concours que chacun avait apporté dans le sauvetage du puits Jabin.

Une foule immense se pressait aux abords de l'église. Le deuil était général. Sur le parcours du cortège, une énorme quantité de personnes accourues des environs.

Cette immense catastrophe est sans analogue dans les fastes les plus lugubres de nos charbonnages.

Elle n'a peut-être pas non plus d'égal dans le souvenir des calamités de la France minière.

Il existe en ce moment deux cents familles que la mort de leur chef vient de plonger dans la désolation et dans la misère. Certains mineurs avaient jusqu'à six enfants. Voilà des orphelins sans pain.

Aussi des souscriptions se sont-elles immédiatement ouvertes à Paris et dans la province. Le *Moniteur universel*, le premier, a pris l'initiative dans la presse parisienne. M. Dalloz souscrivait pour mille francs et ouvrait la souscription dans ses bureaux. La maréchale de Mac-Mahon vient d'adresser un chaleureux appel aux dames qui l'avaient si puissamment aidée dans son œuvre de secours aux inondés du Midi. M. Halanzier, directeur de l'Opéra, donnera très-prochainement une représentation extraordinaire au bénéfice des familles des victimes. Partout on organise des quêtes, des concerts, des représentations.

La France, en effet, est, malgré toutes les calomnies, un pays admirable. Si divisés que nous soyons en politique, nous nous retrouvons unis par un sentiment de solidarité patriotique sitôt que se produit quelque grand malheur, et jamais on n'a fait en vain appel à la générosité nationale.

LES NOUVEAUX SÉNATEURS

ÉLUS LE 30 JANVIER

AIN : M. ROBIN (Charles-Philippe), né à Jasseron (Ain), le 4 juin 1821, professeur à la Faculté de médecine de Paris, connu surtout par ses travaux de micrographie et son édition du *Dictionnaire de Nysten* donnée en collaboration avec M. Littré. (Républicain.)

AISNE : M. HENRI MARTIN, né à Saint-Quentin, le 20 février 1810, auteur d'une *Histoire de France* fort appréciée, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, député à l'Assemblée nationale; a été président de la gauche républicaine. (Républicain.)

— M. WADDINGTON, né en 1826, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet du 19 mai 1873. (Républicain.) — M. LE COMTE DE SAINT-VALLIER, né en 1832, ministre plénipotentiaire, s'acquitta avec habileté et succès des délicates fonctions de représentant du Gouvernement français au quartier général prussien pendant l'occupation allemande. (Républicain.)

ALLIER : M. DE CHANTERMELE, propriétaire, membre du conseil général de l'Allier. (Légitimiste.) — M. LE BARON DE VEAUCE, né le 1^{er} janvier 1820, agronome distingué, député au Corps législatif. (Bonapartiste.) — M. MARTENOT, maître de forges à Commentry, membre du conseil général de l'Allier, député à l'Assemblée nationale. (Bonapartiste.)

BASSES-ALPES : M. MICHEL, né en 1821, avocat du barreau de Digne, membre de l'Assemblée nationale. (Constitutionnel.) — M. LE COMTE DE CHAFFAUT, ancien conseiller de préfecture sous le gouvernement de Juillet, député à la Constituante et à l'Assemblée nationale. (Constitutionnel.)

HAUTES-ALPES : M. DE VENTAVON, né en 1806, avocat distingué de Gap, membre du conseil général, député à l'Assemblée générale; a été rapporteur de la proposition Casimir Périer. (Légitimiste.)

ALPES-MARITIMES : M. JOSEPH GARNIER, né à Bueil (Alpes-Maritimes), le 3 octobre 1813, rédacteur en chef du *Journal des économistes*, membre de l'Institut. (Républicain.)

ARDÈCHE : M. LE COMTE RAMPON, né à Paris en 1806, ancien officier de cavalerie, ancien général de la garde nationale sous le gouvernement de Juillet, colonel des mobilisés de l'Ardèche, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.) — M. TAILHAND, né à Aubenas, le 1^{er} juillet 1810, président de chambre à la cour de Nîmes, membre de l'Assemblée nationale, ministre de la justice dans le cabinet du 23 mai 1874. (Légitimiste.)

ARDENNES : M. TOUPET DES VIGNES, né à Givet, le 6 septembre 1816, membre de la Constituante, de la Législative et de l'Assemblée nationale, nommé questeur en remplacement de M. Princeteau. (Républicain.) — M. CUNIN-GRIDAIN, grand industriel, fils de

l'ancien ministre du gouvernement de Juillet, membre de la Législative. (Républicain.)

ARIÈGE : M. ARNAUD (Frédéric), né à Saint-Gisors, le 8 avril 1819, avocat et homme de lettres, membre de la Constituante et de la Législative, catholique libéral, maire du 7^e arrondissement de Paris, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.) — M. VIGAROVY, avocat, membre du conseil général. (Républicain.)

AUBE : M. GAYOT, né à Troyes, le 2 juillet 1806, avocat, député à la Constituante et à l'Assemblée nationale. (Républicain.)

AUDE : M. LAMBERT DE SAINTE-CROIX, né en 1827, l'un des fondateurs du *Courrier du Dimanche*, membre de l'Assemblée nationale. (Constitutionnel.)

AVEYRON : M. BOISSE, né à Rodez, le 16 septembre 1810, ingénieur civil, directeur des mines de Cornaux, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.) — M. DELSOL, né au Cayla, le 27 octobre 1827, jurisconsulte, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.)

BOUCHES-DU-RHÔNE : M. CHALLEMEL-LACOUR, né à Avranches, le 19 mai 1827, philosophe et écrivain, expulsé après le coup d'État, préfet de Lyon au 4 septembre, membre de l'Assemblée nationale. (Radical.) — M. PELLETAN, né à Royan, le 29 octobre 1813, littérateur, membre du Corps législatif, du gouvernement de la Défense nationale et de l'Assemblée nationale. (Républicain.) — M. ESQUIROS, né à Paris en 1814, poète, romancier, historien, membre de la Législative, exilé au coup d'État, député au Corps législatif, préfet de Marseille au 4 septembre, membre de l'Assemblée nationale. (Radical.)

CALVADOS : M. PAULMIER, né à Paris en 1811, avocat, député sous le gouvernement de Juillet, à la Législative, au Corps législatif. (Conservateur.) — M. LE VICOMTE DE SAINT-PIERRE, né en 1810, riche propriétaire, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)

CANTAL : M. DE PARIEU, né à Aurillac, le 13 mars 1813, avocat et économiste, membre de l'Institut, membre de la Constituante et de la Législative, ministre présidant le Conseil d'État. (Conservateur.)

CHARENTE : M. ANDRÉ, né le 17 octobre 1805, ancien notaire, ancien membre de la Législative, du Corps législatif et de l'Assemblée nationale. (Bonapartiste.)

CHARENTE-INFÉRIEURE : M. LE BARON VAST-VIMEUX, né en 1827, ancien officier de chasseurs, succéda à son père au Corps législatif, colonel des mobiles de la Charente-Inférieure pendant la guerre de 1870, membre de l'Assemblée nationale. (Bonapartiste.) — M. BOFFINTON, ancien préfet de l'Empire, membre de l'Assemblée nationale. (Bonapartiste.) — M. ROY DE LOULAY, né le 16 août 1818, avocat, député au Corps législatif et à l'Assemblée nationale. (Bonapartiste.)

CHER : M. HENRI FOURNIER, né à Bourges, le 1^{er} septembre 1830, ancien élève de l'École des chartes, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.)

CORRÈZE : M. LAFON DE SAINT-MUR, né le 8 septembre 1817, avocat, membre du Corps législatif. (Bonapartiste.)

CORSE : GALLONI D'ISTRIA, né en 1810, ancien sous-préfet, membre de l'Assemblée nationale.

COTE-D'OR : M. MAZEAU, né en 1839, avocat à la cour de cassation, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)

COTES-DU-NORD : M. ALLENOU, né en 1808, maître de forges, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.) — M. LE COMTE DE TRÉVENEUC, né à Saint-Brieuc, le 13 septembre 1815, ancien élève de Saint-Cyr, député à la Constituante, à la Législative et à l'Assemblée nationale. (Conservateur.) — M. LE VICOMTE HENRI DE CHAMPAGNY, né le 13 juin 1831, grand propriétaire, membre de l'Assemblée nationale. (Légitimiste.)

CREUSE : M. PALOTTE, né en 1801, ingénieur, directeur des mines d'Ahun, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)

DORDOGNE : MAGNE, né à Périgueux, le 3 décembre 1806, avocat, membre de la Chambre des députés sous le gouvernement de Juillet, membre du conseil privé sous l'Empire, ministre des travaux publics et des finances à trois reprises différentes, sénateur, membre de l'Assemblée nationale, ministre des finances au 24 mai 1873. (Bonapartiste.) — M. DAUSSEL, né à Périgueux, le 22 mars 1813, propriétaire, vice-président du conseil général, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.) — M. PAUL DUPONT, né à Périgueux en 1796, imprimeur, député au Corps législatif. (Bonapartiste.)

DOUBS : M. MONNOT-ARBILLEUR, né en 1818, agronome, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.) —

- M. OUDET, avocat distingué, bâtonnier de l'ordre, ancien maire de Besançon. (Républicain.)
- DROME : M. MALENS, né le 17 janvier 1829, avocat à Valence, membre de l'Assemblée nationale, a été président de la gauche républicaine. (Républicain.) — M. LAMORTE, sous-préfet après le 4 Septembre. (Républicain.)
- EURE : M. LE BARON CLÉMENT DE LA RONCIÈRE LE NOURY, né à Turin, le 31 octobre 1813, vice-amiral, commanda pendant le siège le corps d'armée de Saint-Denis, membre de l'Assemblée nationale. (Bonapartiste.) — M. LE DUC DE BROGLIE, né à Paris, le 13 juin 1821, membre de l'Académie française, député à l'Assemblée nationale, ambassadeur à Londres, contribua pour la part la plus considérable à la chute de M. Thiers, vice-président du conseil après le 24 mai, renversé le 16 mai 1874. (Conservateur.)
- EURE-ET-LOIR : M. DELACROIX, né à Chartres en 1807, pharmacien, ancien maire de Chartres, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)
- FINISTÈRE : M. DE KERJÉGU, né à Moncontour, le 1^{er} mars 1809, ancien négociant à Brest, député au Corps législatif et à l'Assemblée nationale. (Légitimiste.) — M. LE VICOMTE DE FORSANZ, né en 1825, propriétaire et éleveur, député à l'Assemblée nationale. (Légitimiste.)
- GARD : M. MEYNADIER, colonel du génie en retraite. (Républicain.) — M. BONNEFOY-SIGOUR, négociant, membre du conseil général. (Républicain.) — M. LAGET, né le 20 septembre 1824, avocat, préfet du Gard après le 4 septembre, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)
- HAUTE-GARONNE : M. DE BELCASTEL, né à Toulouse, le 20 octobre 1820, avocat et agriculteur, membre de l'Assemblée nationale, où il s'est fait remarquer par son zèle dans les questions religieuses. (Légitimiste.) — M. SACAZE, né à Saint-Beat en 1808, ancien président de chambre à la cour de Toulouse, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.) — M. POURCET, le général de division, était commissaire du Gouvernement dans le procès du maréchal Bazaine. (Constitutionnel.)
- GERS : M. BATBIE, né le 31 mai 1828, professeur à la Faculté de droit de Paris, membre de l'Assemblée nationale, a été président de la première commission des lois constitutionnelles, ministre de l'instruction publique dans le cabinet du 24 mai. (Conservateur.) — M. LACAVE-LAPLAGNE, né à Paris, le 3 octobre 1835, fils de l'ancien ministre du gouvernement de Juillet, membre de l'Assemblée nationale. (Constitutionnel.)
- GIRONDE : M. LE VICOMTE DE PELLEPORT-BURÈTE, ancien officier, maire de Bordeaux. (Conservateur.) — M. BÉNIC, né à Bayonne en 1808, député sous le gouvernement de Juillet, conseiller d'État sous l'empire, directeur des Messageries maritimes, ministre des travaux publics, sénateur. (Bonapartiste.)
- HÉRAULT : M. LE VICOMTE DE RODEZ-BÉNAVENT, propriétaire, membre de l'Assemblée nationale. (Légitimiste.)
- ILLE-ET-VILAINE : M. GRIVART, né à Rennes en 1829, avocat, membre de l'Assemblée nationale, ministre de l'agriculture et du commerce dans le cabinet du 23 mai 1874. (Conservateur.) — M. LOYSEL, né en 1825, général de brigade, a été chef du cabinet militaire de l'empereur Maximilien au Mexique, a commandé le corps d'armée du Havre pendant la guerre de 1870, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.) — M. LE COMTE DE KERGARIOU, né en 1807, grand propriétaire, membre de l'Assemblée nationale. (Légitimiste.)
- INDRE : M. LE COMTE DE BONDY, né à Paris, le 23 avril 1802, ancien préfet du gouvernement de Juillet, ancien pair de France, membre de l'Assemblée nationale. (Constitutionnel.)
- INDRE-ET-LOIRE : M. HOUSSARD, né le 28 octobre 1814, avocat, riche propriétaire, ancien député au Corps législatif, membre de l'Assemblée nationale. (Constitutionnel.) — M. LE MARQUIS DE QUINEMONT, né le 19 août 1808, ancien diplomate, ancien député au Corps législatif où il remplaça M. de Flavigny en 1863. (Bonapartiste.)
- ISERE : M. MICHAL-LADICHÈRE, né à Grenoble en 1807, avocat, procureur général à Grenoble après le 4 septembre, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.) — M. EYMAR-DUVERNAY, né en 1816, avocat, riche propriétaire, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)
- JURA : M. THUREL, né en 1818, ingénieur civil, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.) — M. TAMISIER, né le 29 janvier 1819, ancien capitaine d'artillerie, député à la Constituante et à la Législative, exilé au coup d'État, commandant supérieur de la garde nationale de Paris du 4 septembre au 31 octobre 1870, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)
- LANDES : M. DE GAVARDIE, né à Rennes, le 2 décembre 1823, ancien magistrat révoqué au 4 septembre, membre de l'Assemblée nationale, où il s'est fait remarquer par ses bruyantes interruptions. (Légitimiste.)
- LOIR-ET-CHER : M. JEANNOTTE-BOZÉRIAN, né à Paris, le 28 octobre 1825, avocat à la Cour de cassation, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)
- LOIRE : M. DE MEAUX, né en 1830, gendre de M. de Montalembert et rédacteur du *Correspondant*, membre de l'Assemblée nationale, ministre de l'agriculture et du commerce dans le cabinet du 10 mars. (Conservateur.) — M. DE MONTGOLFIER, né à Beaujon en 1831, ingénieur des ponts et chaussées, directeur des forges de Rive-de-Gier, ancien commandant des mobiles pendant la guerre de 1870, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.) — M. ARBEL, né en 1828, maître de forges à Rive-de-Gier, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)
- LOIRET : M. DUMESNIL, membre du conseil général. (Républicain.)
- LOT : M. CANROBERT, né le 27 juin 1819, maréchal de France. (Bonapartiste.) — M. DEPEYRE, né en 1812, avocat à Toulouse, membre de l'Assemblée nationale, ministre de la justice du 20 novembre 1863 au 16 mai 1874. (Légitimiste.)
- LOT-ET-GARONNE : M. DE BASTARD, né en 1833, colonel d'état-major, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.) — M. NOUBEL, né à Agen, le 2 juin 1822, ancien imprimeur et directeur du *Journal de Lot-et-Garonne*, ancien député au Corps législatif. (Bonapartiste.)
- LOZÈRE : M. DE COLOMBET, né le 7 septembre 1833, riche propriétaire, membre de l'Assemblée nationale. (Légitimiste.)
- MAINE-ET-LOIRE : M. D'ANDIGNÉ, général de brigade. (Légitimiste.)
- MANCHE : M. DE SAINT-GERMAIN, né à Avranches, le 16 février 1803, agronome, grand propriétaire, membre de la Législative, du Corps législatif, de l'Assemblée nationale. (Conservateur.) — M. LE COMTE DARU, né à Paris, le 12 juin 1807, ancien capitaine d'artillerie, ancien pair de France, député à la Constituante et à la Législative, élu en 1869 au Corps législatif, ministre des affaires étrangères dans le ministère Olivier, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.) — M. LE COMTE D'AUXAIS, grand propriétaire, membre de l'Assemblée nationale. (Légitimiste.)
- MARNE : M. DAUPHINOT, né à Reims, le 24 janvier 1824, grand industriel, ancien maire de Reims, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)
- HAUTE-MARNE : M. PELLISSIER, général de division de l'artillerie de marine, frère du duc de Malakoff. (Républicain.)
- MAYENNE : M. DUBOIS-FREY, né le 15 août 1808, général de brigade de l'armée du génie, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.) — M. BERNARD-DUTREIL, né à Laval, le 8 février 1804, propriétaire, ancien député à la Constituante, membre de l'Assemblée nationale. (Légitimiste.)
- MEURTHE-ET-MOSELLE : M. VARROY, né le 25 mars 1826, ingénieur des ponts et chaussées, membre de l'Assemblée nationale. (Radical.)
- MEUSE : M. BOMPARD, né en 1817, grand industriel, ancien maire de Bar-le-Duc, membre de l'Assemblée nationale. (Constitutionnel.)
- MORBIHAN : M. AUDREN DE KERDREL, né à Lorient, le 28 septembre 1815, député à la Constituante et à la Législative, membre de l'Assemblée nationale, dont il est vice-président. (Légitimiste.) — M. DE LA MONNERAYE, né le 3 février 1812, ancien capitaine d'état-major, député au Corps législatif en 1869, membre de l'Assemblée nationale. (Légitimiste.) — M. DE KERDEC, né le 12 août 1804, magistrat sous la Restauration, député à la Législative, membre de l'Assemblée nationale. (Légitimiste.)
- NIÈVRE : M. LE COMTE DE BOUILLÉ, né en 1820, agronome distingué, membre de l'Assemblée nationale. (Légitimiste.) — M. LE MARQUIS D'ESPEUILLES, général de brigade de l'armée de la cavalerie, ancien aide de camp du prince impérial. (Bonapartiste.)
- NORD : M. MAURICE, né à Douai en 1811, maire de Douai sous l'empire, membre de l'Assemblée nationale, où il s'est spécialement occupé du sort des instituteurs primaires. (Conservateur.) — M. BRAME, né à Lille, le 9 janvier 1808, agronome, grand propriétaire, député au Corps législatif, ministre dans le cabinet Palikao, membre de l'Assemblée nationale. (Bonapartiste.) — M. LE COMTE D'ESPEL, né en 1827, grand propriétaire, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.)
- OISE : M. LE COMTE D'ANDLAU, colonel d'état-major. (Constitutionnel.)
- ORNE : M. LE BARON DE LA SICOTIÈRE, né le 3 février 1812, avocat, s'est occupé de travaux historiques, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.)
- PAS-DE-CALAIS : M. PARIS, avocat, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.)
- PUY-DE-DOME : M. LE BARON DE BARANTE, né à Paris, le 27 août 1816, préfet du gouvernement de Juillet, député au Corps législatif en 1869, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.) — M. MÉGE, né à Riom, le 15 septembre 1817, avocat à Clermont-Ferrand, député au Corps législatif, ministre de l'instruction publique dans le cabinet du 2 janvier. (Bonapartiste.) — M. SALNEUVE, né le 15 janvier 1815, ancien vice-président du tribunal de Clermont-Ferrand, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)
- BASSES-PYRÉNÉES : M. DE LESTAPIS, né à Pau, en 1814, ancien officier, député à la Constituante, membre de l'Assemblée nationale. (Constitutionnel.) — M. DAGUENET, né en 1801, ancien premier président à Orléans, député sous le gouvernement de Juillet, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.) — M. LE VICOMTE DE GONTAUT-BIRON, né en 1817, membre de l'Assemblée nationale, ambassadeur à Berlin; il a rendu, dans ce poste difficile, de signalés services. (Conservateur.)
- HAUTES-PYRÉNÉES : M. ADNET, né en 1827, ancien magistrat, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.)
- PYRÉNÉES-ORIENTALES : M. PIERRE LEFRANC, né en 1815, journaliste, membre de la Constituante et de la Législative, préfet du 4 septembre dans les Pyrénées-Orientales, député à l'Assemblée nationale. (Radical.)
- HAUT-RHIN (BELFORT) : M. THIERS, né à Marseille, le 15 avril 1797.
- RHONE : M. MANGINI, né le 30 novembre 1833, ingénieur civil, grand industriel, député au Corps législatif, membre de l'Assemblée nationale. (Constitutionnel.) — M. VALENTIN, né à Strasbourg, le 27 avril 1823, ancien sous-lieutenant de chasseurs à pied, membre de l'Assemblée législative, exilé au coup d'État, préfet de Strasbourg au 4 septembre, puis de Lyon sous M. Thiers, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)
- HAUTE-SAONE : M. DUFURNEL, né à Arc, le 30 août 1808, maître de forges à Gray, député sous le gouvernement de Juillet, à la Constituante, à la Législative, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.)
- SAONE-ET-LOIRE : M. CHARLES ROLLAND, né à Mâcon, le 4 novembre 1818, avocat, ancien maire de Mâcon, député à la Constituante, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.) — M. GUILLEMAUT, général de l'arme du génie, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)
- SARTHE : M. LE MARQUIS DE TALHOUET-ROY, né à Paris, le 11 octobre 1819, député à la Législative et au Corps législatif, ministre des travaux publics dans le cabinet du 2 janvier; fut rapporteur de la déclaration de guerre le 12 juillet 1870, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.) — M. VÉTEILLARD, né à Pontthieu en 1824, industriel, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.) — M. CAILLAUX, né à Orléans en 1823, ingénieur des ponts et chaussées, membre de l'Assemblée nationale, ministre des travaux publics depuis le 22 mai 1874. (Constitutionnel.)
- SAVOIE : M. LE BARON D'ALEXANDRY, ancien maire de Chambéry. (Bonapartiste.) — M. DUPASQUIER, ancien premier président à la cour de Chambéry. (Conservateur.)
- HAUTE-SAONE : M. CHARDON, né à Bonneville en 1828, avocat, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)
- SEINE : M. DE FREYCINET, né le 14 novembre 1828, ingénieur en chef des mines, sous-délégué au ministère de la guerre pendant la durée de la Défense nationale; passe pour avoir inventé les divers plans de campagne des armées de province. (Républicain.) — M. TOLAIN, né à Paris, le 18 juin 1828, ciseleur, fut nommé à l'Assemblée nationale comme candidat ouvrier. (Radical.) — M. HÉROLD, né à Paris, le 15 octobre 1828, avocat à la cour de cassation, vice-président du conseil municipal de Paris. (Républicain.) — M. VICTOR HUGO, né à Besançon, le 26 février 1802. (Radical.) — M. PEYRAT, né à Toulouse, le 21 juin 1812, ancien rédacteur du *National*, de la *Presse*, de l'*Avenir national*, membre de l'Assemblée nationale. (Radical.)



LES SÉNATEURS ÉLUS LE 30 JANVIER. — (Phot. de MM. Franck, Reutlinger, Pierre Petit, Appert, Disdéri, Truchelut, Maunoury, Lejeune, Philippon, etc.)



LES SÉNATEURS ÉLUS LE 30 JANVIER. — (Phot. de MM. Franck, Reutlinger, Pierre Petit, Appert, Disdéri, Truchelut, Maunoury, Lejeune, Philippon, etc.)

SEINE-INFÉRIEURE : M. POUYER-QUERTIER, né le 3 septembre 1820, grand manufacturier, député au Corps législatif. Ministre des finances sous M. Thiers, il fut chargé des négociations financières avec l'Allemagne; membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur). — M. ANCEL, né au Havre, le 16 octobre 1812, armateur, député à la Législative, au Corps législatif à l'Assemblée nationale. (Conservateur.)

SEINE-ET-OISE : M. LÉON SAY, né en 1826, ancien rédacteur du *Journal des Débats*, membre de l'Assemblée nationale, préfet de la Seine, ministre des finances du 7 décembre 1872 au 27 mai 1873, ancien président du centre gauche, ministre des finances dans le cabinet du 10 mars. (Républicain.)

DEUX-SÈVRES : M. MONNET, né le 17 décembre 1820, membre de l'Assemblée nationale. (Conservateur.)

SOMME : M. LE VICOMTE DE RAINVILLE, grand propriétaire, administrateur du chemin de fer de Lyon, commandant d'un bataillon de mobiles pendant le siège de Paris, membre de l'Assemblée nationale. (Constitutionnel.)

TARN : M. ESPINASSE, médecin. (Conservateur.)

TARN-ET-GARONNE : M. de LIMAYRAC, né le 24 janvier 1806, agronome, membre de l'Assemblée nationale. (Légitimiste.)

VAR : M. FEROUILLAT, né à Lyon, le 4 mai 1820, avocat, député à la Constituante, membre de l'Assemblée nationale. (Radical.)

VAUCLUSE : M. GRANIER, ancien député au Corps législatif. (Bonapartiste.)

VIENNE : M. BOURBEAU, né à Poitiers, le 2 mars 1811, professeur à la Faculté de droit de Poitiers, membre de la Constituante, député au Corps législatif en 1869, ministre de l'instruction publique du 17 juillet 1869 au 2 janvier 1870. (Bonapartiste.)

HAUTE-VIENNE : M. TEISSERENC DE BORT, né à Châteauroux en 1814, ancien élève de l'École polytechnique, administrateur du chemin de fer de Lyon, membre de l'Assemblée nationale, ministre des travaux publics depuis le 12 avril 1872 jusqu'au 24 mars 1873. (Républicain.)

VOSGES : M. CLAUDE, né en 1823, grand industriel, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.) — M. CLAUDOT, membre du conseil général. (Républicain.)

YONNE : M. ÉDOUARD CHARTON, né à Sens, le 11 mai 1807, fondateur du *Magasin pittoresque* et du *Tour du Monde*, membre de l'Assemblée Constituante, nommé au conseil d'État par l'Assemblée législative, membre de l'Assemblée nationale. (Républicain.)

(A suivre.)

COURRIER DU PALAIS

Trop de franchise. — Le délire épistolaire. — Faussaire par modestie. — La bague en loterie. — Retard pour le tirage. — Souvenirs dramatiques. — L'auteur des *Deux gendres*. — Qu'est-ce que la propriété littéraire? — Le bœuf enragé. — Le lasso. — Les pampas, rue de Puebla. — Une idée pratique de Petit-Jean. — Les difficultés juridiques. — La dernière audience de la cour d'assises de Bruxelles.

Monsieur Laurin, qui tient une pension bourgeoise, n'est pas content de son sommelier Madelaine qui, tous les jours, lui dérobe du vin dans sa cave; il l'a fait arrêter, et il expose ses justes griefs devant le tribunal correctionnel; rien de mieux, il use de son droit et même il remplit un devoir! Mais voici que, bientôt entraîné par son indignation, il reproche à son sommelier d'avoir substitué de l'eau au vin qu'il prenait dans les bouteilles des pensionnaires! Ici, le sommelier proteste :

— C'est vous qui me donniez l'ordre de couper leur vin avec de l'eau.

— Je ne dis pas non, réplique le patron, à la grande stupéfaction de l'auditoire; mais je vous avais recommandé de ne pas en mettre plus d'un cinquième!

Je laisse à penser par quels éclats de rire l'auditoire a accueilli cette confidence inattendue, faite sans le moindre embarras et devant un tribunal correctionnel!

Reste à savoir ce que diront les pensionnaires de M. Laurin.

Puisque ce remarquable incident d'audience nous a attiré dans les parages des simples délits, faisons la

ournée complète avant de retourner à la salle des Pas-Perdus : la 9^e chambre vient de condamner à treize mois de prison un nommé Charrier, atteint de la manie épistolaire. Il était confiné pour six mois à Mazas pour des espiègleries d'un autre genre, et il s'ennuyait. Il lui venait une foule de belles pensées qu'il ne pouvait pas formuler par la parole, grâce à une laryngite obstinée qui le prive de sa voix, et il résolut alors de se distraire par la culture des lettres. Très-bien; mais pourquoi n'écrivait-il pas sous son nom, et avait-il la rage de signer ses écrits de noms empruntés aux personnes les plus respectables, et d'attribuer ainsi ses idées, son style et son orthographe, tantôt à l'aumônier de Mazas, tantôt à l'aumônier de la Roquette, tantôt à M^{lle} Darbois? Je veux croire que c'est pure modestie de sa part, car dans ces suppliques, pétitions, recommandations, apostilles qu'il envoyait à M^{me} la maréchale de Mac-Mahon et à M^{sr} l'archevêque de Paris, il parlait de lui-même — à la troisième personne, bien entendu — de la façon la plus avantageuse. Il s'agissait de persuader à ces grands personnages qu'il était, lui, Charrier, un agneau sans tache, une innocente victime de la calomnie, qu'on ne saurait trop s'empres- ser de lui rendre la liberté, qu'il était un modèle de vertu, de courage, de dévouement, etc., etc. Non! non! il ne pouvait pas signer cela : « Charrier. »

Devant le tribunal, il montrait sa gorge d'un air désolé, il ne répondait que par ses gestes et ses soupirs, et il n'a pas cessé de mimer ainsi des dénégations énergiques. C'était bien son écriture; son compagnon de cellule, son confident, reconnaissait ses lettres, les lui avait vu écrire... Charrier a été inébranlable... et il nie encore probablement.

Nous avons vu ensuite à la 11^e chambre M^{lle} Doro- thée, une jeune couturière qui, pour cause de départ prochain, avait mis en loterie sa bague, ornée d'un joli brillant. Cent numéros à cinquante centimes, c'est bientôt placé parmi ses connaissances et les connais- sances de ses connaissances. M^{lle} Dorothee est une fille de parole; elle devait partir, elle est partie — pour le Brésil — avec sa bague au doigt! On ne de- vrait pas publier qu'elle est condamnée par défaut à six mois de prison; cela peut la faire hésiter à revenir pour procéder au tirage, comme elle en a certainement l'in- tention.

J'entr'ouvrais la porte de la 1^{re} chambre du tribunal civil; c'était M^e Adrien Huard qui plaidait. J'entends parler de *Joconde*, de *Jeannot et Colin*, de *Brueys et Pa- laprat*, des *Deux gendres*..., etc... J'ai toujours un vieux fonds de tendresse pour les choses de théâtre, et naturellement je reste et j'écoute :

« Voilà encore un procès, me disais-je en écoutant, qui n'aurait pas lieu si, comme le conseillait un au- teur, la loi s'était bornée à dire purement et simple- ment : « La propriété littéraire est une propriété. »

Quand Étienne, l'auteur de toutes ces pièces, dont chacune rappelle un succès, mourut, en 1845, il laissa un fils et une fille qui se partagèrent la succession pa- ternelle, et laissèrent indivise, pour en jouir en com- mun, la valeur représentée par le répertoire dramatique de leur père. M. Étienne fils a laissé à son tour deux enfants à qui échurent naturellement la moitié des droits d'auteur de leur grand-père. La fille d'Étienne avait épousé M. Pagès; elle est décédée, en 1863, sans enfants, et laissant par testament tous ses immeubles à ses neveux, à la charge par eux de faire une rente vi- gère à son mari. Par le même testament, celui-ci était institué légataire universel pour le surplus.

Dans ce surplus, faut-il comprendre la moitié des produits des œuvres dramatiques et littéraires? Telle était la question. Non, disaient les petits-fils d'Étienne, la propriété littéraire n'est pas une propriété ordinaire; nous n'héritons qu'en notre qualité de petits-enfants, et vous, vous êtes un étranger! — Oui, répondait M. Pa- gès, par l'organe de M^e Cléry, son avocat, oui, parce que, sauf les dérogations que la loi détermine avec précision, la propriété littéraire est une propriété ordi- naire, régie par le droit commun, et M^{me} Pagès a pu en disposer en ma faveur par voie testamentaire.

Et le tribunal a rendu un jugement, longuement motivé, qui donne gain de cause à M. Pagès, mais qui, en somme, pourrait fort bien se résumer par la for- mule : « La propriété littéraire est une propriété. »

Et puis, voici encore un petit procès, jugé par la 6^e chambre civile, qui me plonge de nouveau dans les souvenirs littéraires. Ah! c'était bien la plus triom- phante des pantomimes du répertoire des Funambules,

que le *Bœuf enragé*! Il s'agit, — non plus dans la pan- tomime, mais dans le procès, — il s'agit d'un bœuf qui a échappé à son conducteur, qui a fait courir tout le monde après lui, qui a blessé plusieurs passants et qui, enfin, est allé se réfugier au fond de la petite cour d'une maison de la rue de Puebla. Arrivé là, il faisait tête, et personne n'osait l'approcher. Un ouvrier maçon, nommé Moulinier, qui avait ses échafaudages dans la cour, est requis par les agents de l'autorité. Il se fait un plaisir de cette chasse toute nouvelle pour lui; il déroule une corde, la dispose en lasso, et d'une fenêtre du bâtiment, il parvient à prendre le col de la bête dans le nœud coulant, puis il attache l'autre extrémité à la barre d'appui, et il regarde. Hélas! l'animal, qui vient de recevoir quatre ou cinq balles de revolver, fait un mouvement terrible; la barre cède, tombe, et Mou- linier tombe avec elle! Le malheureux a été trois mois malade, et il demande 650 francs de dommages-inté- rêts à M^{me} Lamy, l'ameneuse de bœufs (il paraît que le mot est consacré), civilement responsable de la maladresse de son employé qui a laissé échapper l'ani- mal. M^{me} Lamy a bien essayé de faire plaider que le bœuf était très-paisible de caractère et très-calme en ce moment, si calme qu'il broutait des feuilles de vigne quand on a tiré sur lui; mais le tribunal a admis le principe des dommages-intérêts, qu'il a fixés à 300 fr.

Les accidents de ce genre sont si fréquents que je me permettrai de proposer un moyen bien simple de les rendre impossibles. Il y a longtemps que j'y songe; il s'agirait tout simplement d'imposer aux conducteurs de bestiaux, par mesure de police, de coupler les bœufs avant d'entrer dans les villes. Il n'y aurait même pas grand inconvénient à ce que la précaution fût prise sur les routes. Évidemment on a dû y songer avant moi; il faut donc que ce moyen présente des impossi- bilités mystérieuses!...

Précisément, ce matin même, je faisais part de mon idée à un avocat, lequel, en homme habitué à prévoir les difficultés juridiques, s'écriait :

— Mais, monsieur, songez donc, si les bœufs sont en nombre impair!

Je n'avais pas songé à cela.

À la quinzième audience, la cour d'assises de Bruxelles a rendu son arrêt dans l'affaire de l'assassinat du chevalier Dubois de Bianco. Stupp a été condamné à la peine capitale.

De tous les incidents que nous faisait prévoir l'ins- truction, un seul s'est réellement produit, la comparu- tion en qualité de témoin, ou du moins à titre de ren- seignements du nommé Viander, compris dans la pour- suite, mais réfugié en Allemagne. Il est venu à Bruxelles muni d'un sauf-conduit en bonne forme.

Je dois supposer que vous avez lu, ne fût-ce qu'un peu, les comptes rendus de cette interminable cause, pleine d'intérêt dramatique, mais un peu noyée dans les détails infinis et alourdie par la lenteur des débats. Stupp prétendait n'avoir en rien participé au crime; il soutenait que Viander lui avait remis toutes les valeurs en le chargeant d'aller les porter en Amérique à une personne dont il avait oublié le nom. Or, bien que l'affaire demeure singulièrement obscure, il faut ajouter que Viander a eu une tenue très-ferme et très-nette et que s'il n'a pas en sa faveur toutes les apparences, il a du moins de son côté les vraisemblances. C'était un jeune homme à l'époque du crime, il avait vingt ans à peine et Stupp était un homme fait.

Mais laissons de côté ces questions pénibles que nous n'avons pas à résoudre, — Dieu merci!

PETIT-JEAN.

THÉÂTRES

THÉÂTRE-ITALIEN : *Néron*, comédie en cinq actes et un prologue, par M. Pietro Cossa. — PALAIS-ROYAL : *Le Prix Martin*, comédie en trois actes, par MM. Émile Au- gier et Eugène Labiche. — VARIÉTÉS : *Les Dumacheff* ou *le Cocher fidèle*, parodie en deux tableaux; *le Pélican bleu*, *le Maître d'école*. — CHATELET : Reprise du *Nau- frage de la Méduse*. — ATHÉNÉE-COMIQUE : *De tric et de broc*, revue, par MM. Clairville et Liorat.

Monsieur Ernesto Rossi, arrivé au terme de ses représentations à Paris, a voulu nous montrer, après les tragédies de Shakespeare, une pièce de l'école italienne moderne. Il a choisi le *Néron* de M. Pietro Cossa, un jeune pro-

fesseur. Il a bien fait, car nous sommes très-ignorants des littératures étrangères, et *Néron* est une œuvre remarquable, bien qu'elle sente la marque-terie, et qu'elle soit inspirée par ci par là d'un roman et d'un drame d'Alexandre Dumas, *Acté* et *Caligula*. Mais elle a du nerf, de la couleur; elle se fait triviale et étrange à plaisir; elle court les tavernes, elle se couronne de roses à la table des festins, elle est réaliste enfin, comme on l'a dit, et c'est là son principal mérite à mes yeux. La tragédie a trop longtemps accaparé les grands sujets de l'antiquité; elle a idéalisé et solennisé les héros et les rois. L'heure est venue de nous faire voir les hommes sous la pourpre.

Je ne dis pas que M. Pietro Cossa ait réalisé le drame que nous rêvions après Racine, mais sa tentative est louable, curieuse en certaines parties, intéressante souvent. On a applaudi l'acte où l'empereur, déguisé en esclave, lutte, dans un bouge, avec un gladiateur. Sa mort aussi est fort dramatiquement mise en scène. *Néron* nous a permis d'apprécier quelques côtés nouveaux du talent de Rossi; le masque et l'attitude sont, comme toujours, irréprochables en lui, et cependant ce n'était pas facile de rendre ce rôle de lâche et de bête fauve; il l'a abordé avec une rare audace, et cela sans cris, sans convulsions, sans gestes forcés. Espérons que le passage à Paris de cet artiste supérieur n'aura pas été perdu pour quelques-uns de nos acteurs français.

La comédie de M. Cossa m'a remis en mémoire une tentative analogue qui se produisit le 27 pluviôse de l'an VII sur le théâtre de l'Odéon. C'était aussi une comédie, intitulée : *Une journée du jeune Néron*, en deux actes, en vers, avec un intermède. On y voyait également Néron courant les rues de Rome et détraquant les passants. Avec ses dignes compagnons Oulus, Othon et Labéo, il dépouillait un pauvre marchand et venait achever la nuit au cabaret. Là, il était réclamé par son grave précepteur Burrhus qui lui rapportait son épée perdue dans cette honteuse bagarre. Au même instant on apprenait la mort de l'empereur Claude, mort qui laissait le trône à Néron. Alors, une révolution s'opérait dans l'âme de ce jeune scélérat; il rajustait ses vêtements, devenait sérieux, proscrivait les complices de ses orgies et se préparait à faire le bonheur des Romains.

C'était trop hardi pour le temps. *Une journée du jeune Néron* n'obtint aucun succès. L'auteur était Laya, le courageux Laya de *l'Ami des lois* et de *Balkland*.

Après le *Panache*, il semblait difficile que le Palais-Royal trouvât un succès égal à celui de la spirituelle comédie de M. Gondinet. *Le Prix Martin* a risqué l'aventure, et je ne répondrais pas qu'il n'ait frisé le but, malgré les petits obstacles qu'il a rencontrés le soir de la première représentation. Quels obstacles? D'abord, un public attendant des merveilles de la collaboration de MM. Émile Augier et Eugène Labiche. Les merveilles se sont résumées en une pièce amusante d'un bout à l'autre, pavée de situations originales et émaillée de mots extravagants. Que veut-on de plus? Je sais bien que la donnée du *Prix Martin* est risquée, mais jusqu'à présent on n'y a pas regardé de si près au Palais-Royal.

Il s'agit d'un mari trompé, ce qui n'a rien d'exorbitant; il y a plus d'un Martin dans les liens du mariage. Ce Martin, après avoir hésité entre plusieurs modes de vengeance contre le séducteur de sa femme, plus terribles les uns que les autres, finit par n'en adopter aucun. Il se décide pour la clémence. C'est une belle âme. Seulement (c'est ce seulement qui a paru d'une acceptation difficile) Martin exige du séducteur qu'il fondera un prix annuel d'Académie en faveur du meilleur mémoire contre l'adultère. Ainsi seront vengées les mœurs outragées; ainsi le châtement de l'amant tournera au profit de la société tout entière.

Je le répète, il y a des traits charmants dans le *Prix Martin*; la veine comique y est riche jusqu'à déborder. Et quels acteurs! Geoffroy, Brasseur, Gil-Pérès, Lassouche, c'est-à-dire l'état-major de la roupe du Palais-Royal.

Il fallait une parodie aux *Danicheff* de l'Odéon, les Variétés se sont chargées de la faire. Cet honneur (si c'en est un) que n'avait pas obtenu M. Henri

Bornier, l'auteur de *la Fille de Roland*, — M. Pierre Nevski l'a obtenu, et des plus complets. On s'est moqué de son œuvre pendant une heure et deux tableaux. Il doit être satisfait. Léonce, aux yeux bleu de ciel et au carrick café au lait, a pataugé tout à son aise dans les sentimentalités d'Osip; Hamburger a manié, avec la maestria grotesque qu'on lui connaît, la cravache de Vladimir; Coquelin cadet a récité une chasse à l'ours, qui est un morceau de haute bouffonnerie. Une seule chose doit contrarier M. Nevski, c'est que cette parodie soit intitulée *les Dumacheff*? Pourquoi pas *les Nevskicheff*? Pourquoi cette allusion à un collaborateur qui tient essentiellement à garder son nez de carton? M. Nevski est mélancolique.

Deux piécettes, l'une neuve, l'autre ancienne, le *Pélican bleu* et le *Maitre d'école*, accompagnent les *Dumacheff* et attendent le *Dada* de M. Edmond Gondinet, dont les répétitions sont activement poussées.

Les vieux mélodrames ont leurs évolutions comme les planètes. *Le Naufrage de la Méduse* est de ceux-ci; il était inévitable après *Latude* et *Gaspardo le pêcheur*. Le Châtelet s'est chargé de le remettre en lumière avec la mise en scène nécessaire, c'est-à-dire avec la reproduction du célèbre tableau de Géricault. En faut-il davantage pour un succès de trente ou quarante représentations, comme ceux que brigue modestement M. Castellano? Au tableau de Géricault il a ajouté, par-dessus le marché, le tableau de Biard, représentant le *Baptême du Tropicque*. C'est faire bonne mesure.

A quelle langue appartient ce titre : *De bric et de broc*, qui décore la revue de l'Athénée-Comique? Demandons-le au *Courrier de Vaugelas*, qui se fait fort de tout expliquer, sans y toujours réussir. Heureusement que le public des théâtres n'a guère souci des étymologies; il lui suffit qu'on l'amuse, et la revue de l'Athénée — une salle souterraine rendue à l'art dramatique — a paru l'amuser par moments. Il est vrai qu'elle sort des ateliers du grand fabricant Clairville, le meilleur ouvrier connu en flonflons, un tourneur de rondeaux qui défie toute concurrence. C'est Montrouge, le directeur-acteur, qui porte presque à lui seul le poids de cette revue. Il se multiplie, il se dédouble; sorti par une coulisse, il rentre par une autre. Il est gai.

CHARLES MONSELET.

CHRONIQUE MUSICALE

THÉÂTRE DE L'OPÉRA : Débuts, dans *la Juive*, de M^{lle} Baux (rôle de Rachel) et de M^{lle} Vergin (rôle d'Eudoxie). — Les animaux vivants sur la scène.

Il fallait que la direction de l'Opéra eût une confiance singulière dans le talent de M^{lles} Baux et Vergin, et qu'elle fût assurée que ces deux nouvelles recrues seraient très-solides au feu de la rampe, sans quoi elle ne les y aurait pas exposées simultanément dans une même représentation de *la Juive*. Vous figurez-vous la terreur de l'une gagnant l'autre par contagion, et se tournant en panique?

Nous pourrions nous emparer du fait et raisonner dessus. Il nous affermirait, au besoin, dans la bonne opinion que nous avons du courage et de l'audace des débutants.

Les vieux comédiens qui, de longue main, ont fait connaissance avec le danger, éprouvent des frayeurs dont les journaux ne parlent jamais. Les jeunes, au contraire, ont toutes les intrépidités de l'innocence.

Les conservatoires leur inculquent très-judicieusement l'admiration d'eux-mêmes; ils sont élevés à écouter amoureusement leur voix et à penser de leur talent des choses flatteuses que ni vous ni moi ne saurions dire. C'est un pli qu'ils ont à prendre, et sans lequel le métier serait impossible.

Voyez-vous un Robert-le-Diable, un Arnold ou un Raoul de Nangis entrant en scène, orné de la modestie et de trois ou quatre autres vertus discrètes qui sont l'honneur de la bourgeoisie française?

Il ne lui sortirait pas une note du gosier; et cela ne ferait point votre compte.

Croyez donc que ceux qui se dévouent à vous charmer dans l'exercice de la profession de chanteur, ont toujours confiance dans leurs moyens, que l'amour-propre, défaut insoutenable chez nous, simples auditeurs, est une qualité nécessaire à ceux qui parlent ou qui chantent devant le public.

Ah! si une bonne fée sachant la sténographie pouvait saisir et nous transmettre les paroles qu'ils se disent tout bas, quand ils font l'éloge d'eux-mêmes, quel feuilleton mirifique, avec des adjectifs de toutes les couleurs et des points d'admiration à toutes les lignes!

Les débutants, comme nous avons voulu l'établir, sont encore les mieux armés qui soient contre les défaillances de toute sorte. Et c'est bien heureux. En avez-vous jamais vu un qui, à l'aspect du public, ait quitté la scène en courant comme un affolé? Il n'y a pas, je crois, d'exemple d'un pareil accident dans les annales du théâtre.

Alors que vient-on nous parler de « frayeur inséparable d'un premier début? » Il est temps, je pense, d'enfermer cette banalité dans l'armoire aux clichés et de jeter la clef par dessus les ponts.

Ce que chez un chanteur inédit vous prenez pour de la timidité n'est souvent que la gaucherie de l'inexpérience. Et puis si, lui derrière la rampe et vous dans votre stalle, il vous regarde d'un drôle d'air, c'est que peut-être il vous le trouve à vous, cet « air drôle, » et qu'involontairement vous êtes pour ses yeux novices le plus étonnant des spectacles.

C'est à propos de M^{lles} Baux et Vergin que nous nous oublions dans ce bavardage; mais sans que nos paroles puissent leur être trop exactement appliquées.

M^{lle} Baux a une voix de soprano dramatique, inclinant vers le mezzo-soprano par tendance naturelle, et que l'étude a visiblement surélevée. Les notes de la région aiguë ont quelque peu souffert de ce traitement orthophonique; elles n'ont pas le timbre chaleureux et velouté de celles du medium et du grave. Quant à l'art de conduire cette voix, la débutante a donné quelques preuves de savoir au second acte, dans le trio final, où elle a déployé tous ses moyens, et aussi dans les récitatifs du cinquième acte, qu'elle a dits dans un sentiment très-juste. Elle a été moins heureuse en chantant le terrible : *Il va venir...* qui est la pierre, ou plutôt l'air de touche de toutes les Rachels. A cet endroit périlleux du rôle, il ne suffit pas de chanter, il faut montrer qu'on possède un grand tempérament de comédienne.

M^{lle} Vergin, lauréat des derniers concours du Conservatoire, débutait par le rôle plus bénin de la princesse Eudoxie. Elle s'est d'abord présentée à son avantage. Sans briller d'un vif éclat, sa voix s'était bien comportée dans le joli trio d'opéra-comique du second acte, le timbre en avait paru jeune, à défaut d'autres qualités, et l'émission était nette. Puis, à mesure que la soirée s'est avancée, le son s'est estompé dans le gosier de la cantatrice; au duo du quatrième acte, on eût dit que ce n'était plus la même personne qui chantait.

Quant au cortège épique et hippique du premier acte de *la Juive*, il ne peut lasser notre admiration. Toutes les splendeurs dont est capable le plus riche théâtre du monde y sont déployées; mais cela va de soi. Ce qui est plus particulier et infiniment plus rare, c'est le goût artiste, le sentiment de l'histoire par où brille ce défilé sans pareil.

Nous avons idée que l'empereur Sigismond doit être jaloux, si de l'autre monde où il repose, il voit son ombre toute dorée passer en tel appareil de fête sur les planches de l'Opéra. Il n'a pas dû être si bien attifé de son temps, cet Allemand, car, que je sache, il ne se faisait pas habiller à Paris. Et puis, tous ces sonneurs de trompe, tous ces pages, tous ces chevaliers bannerets, tous ces hérauts d'armes, devaient dans la réalité se trouver en assez pauvre équipage quand ils traversèrent la ville de Constance, au retour de la guerre des Hussites.

Tant pis pour Sigismond; tant mieux pour l'Opéra.

Après tout, il appartient souvent au théâtre de remettre les choses au point où elles auraient dû être, et de donner des leçons à la vérité, en lui op-



LES SÉNATEURS ÉLUS LE 30 JANVIER. — (Phot. de MM. Franck, Reutlinger, Pierre Petit, Appert, Disdéri, Truchelut, Maunoury, Lejeune, Philippon, etc.)



LA CATASTROPHE DU PUIITS JABIN.

Les funérailles des victimes dans l'église du Soleil. — (Dessin de MM. Clerget et Ferdinandus, d'après le croquis de M. A. Saint-Marie, notre correspondant spécial.)

posant une vraisemblance plus aimable et de meilleur aspect.

Mais vous n'avez peut-être pas souvenir des colères du pauvre Castil-Blaze, quand il parlait de *la Juive* et de son prestigieux défilé? C'était plus que plaisant : un archéologue d'une érudition si élevée, ne pas vouloir que Sigismond entrât à cheval à Constance!

Non, Castil-Blaze ne pouvait prendre son parti de cette cavalcade. Il y voyait, comme il le disait tout crûment, la décadence du drame lyrique et l'avènement de « l'opéra-Franconi. » Quand il avait écrit : « Opéra-Franconi ! » dans son feuilleton des *Débats*, il croyait avoir lancé la foudre.

Pur effet de nerfs, car il n'a jamais expliqué comment un cheval, aperçu pendant une minute et demie au fond d'un théâtre, pouvait nuire à l'essor musical du compositeur et des chanteurs pendant toute une soirée.

Notez qu'il savait comme personne que les animaux vivants avaient débuté depuis longtemps sur les planches.

J'aurais, quant à moi, bien des citations à prendre dans mes livres pour appuyer cette assertion :

Brantôme fait la relation des fêtes lyriques données à Henri II par la ville de Rouen; et, décrivant le cortège de Diane chasserresse, conduisant « des limiers et petits levriers espagnols, » il dit que dès que le roi fut entré, « un lion sortit du bois, qui était privé et fait de longue main à cela, et qu'il se vint jeter aux pieds de ladite déesse, lui faisant feste. »

Dans *Totila*, opéra de Noris et de Legrenzi, représenté vers la fin du dix-septième siècle, à Venise, « on voyait la ville de Rome avec un pont sur une brèche faite à ses remparts. Des chariots chargés des dépouilles des ennemis passaient sur ce pont; ils étaient tirés par de véritables chevaux; et Bélisaire entraient ensuite par cette brèche, avec ses gens, montés comme lui sur des chevaux vivants. »

Le plus joli exemple à citer est encore celui-ci, que nous tirons du *Mercurius galant* : « *Andromède*, tragédie de Pierre Corneille, représentée avec machines et décorations en 1650, donne une idée des opéras que l'on jouait à Venise... Comme on renchérit toujours sur ce qui a été fait, on représenta le cheval Pégase par un véritable cheval. Il jouait admirablement son rôle, et faisait en l'air tous les mouvements qu'il aurait pu faire sur terre. Voici comment on procédait pour inspirer au cheval une vivacité que le public prenait pour de l'ardeur guerrière : le jeûne le plus austère lui donnait un grand appétit, et quand on le faisait paraître, un palefrenier vannait de l'avoine dans la coulisse. L'animal, pressé par la faim, hennissait, trépidait, et répondait ainsi parfaitement au but qu'on s'était proposé. »

Rien de nouveau sous le lustre!

ALBERT DE LASALLE.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro le *Memento*.

CHECS

Notre impartialité nous fait un devoir d'insérer la rectification toute courtoise qu'adresse M. Rosenthal, le célèbre joueur d'échecs, au compte rendu humoristique de sa dernière séance, publié en cette place :

A M. le directeur du MONDE ILLUSTRÉ.

Monsieur,

J'ai offert, la semaine dernière, une séance aux amateurs du jeu d'échecs; elle m'a valu la sympathie de la presse française et étrangère.

Ce n'est donc pas sans surprise que j'ai lu dans votre estimable journal l'appréciation peu bienveillante d'un de vos lecteurs anonymes.

Je dois supposer que sa spécialité lui a permis d'apprécier la difficulté de jouer trente parties à la fois sans dépasser la limite d'une minute pour chaque coup

Je n'ai point l'intention d'entrer dans une polémique à ce sujet; je me bornerai à inviter M. le rédacteur du *Monde illustré* à vouloir bien me faire l'honneur d'accepter une invitation à ma prochaine séance; il pourra se convaincre que ce n'est pas avec les jambes qu'on gagne de semblables parties, et j'ajouterai que je tiendrai tous les paris qui pourraient se produire en sa faveur.

Veuillez agréer, monsieur, les sentiments affectueux de votre dévoué collaborateur.

S. ROSENTHAL.

Paris, le 7 février 1876.

Solution du problème n° 588.

- | | |
|-------------------------------|-----------------|
| 1. F 4 R | 1. R 7 R |
| 2. R 4 R | 2. R pr. TR (1) |
| 3. R 3 F | 3. R 8 C |
| 4. F 3 CR, échec déc. et mat. | |

(1)

- | | |
|-------------------------------|-------------|
| 3. R 3 D | 2. R pr. TD |
| 4. F 3 FD, échec déc. et mat. | 3. R 8 F |

Solutions justes : MM. Misselieux; Em. Frau; le cercle des échecs de l'Isle-sur-le-Doubs; le cercle de Lavoulte-sur-Rhône; la Société d'armes, à Saumur; Kassioh; P. André; le café Guillaume Tell, au Havre; Jocelyn; le cercle des Orphéonistes d'Arras; le Caveau, café Barathieu, à Orange; Gabriel T.; L. de Croze; J. L. G., à la Chauvinière; le café Central, à Péronne; Gasp. Pasmalin; X., 17^e chasseurs; les amateurs de la Croix-Blanche, à Balan; le grand cercle de Saint-Palais, Eug. Thiesson; F. Signoud; le café Gauvet, à Cogolin; F. Nauche, à Limoges.

Solution du problème n° 589.

- | | |
|--|-------------------------|
| 1. D 2 D | 1. R 2, 3 ou 4 C (Var.) |
| 2. T pr. P, échec | 2. ad libitum. |
| 3. D 6 T, 2 T, 6 D ou 8 D, suivant le coup joué par les Noirs, échec et mat. | |

(A)

- | | |
|---|----------|
| 2. D 3 F, échec et mat le coup suivant par la Tour. | 1. R 4 R |
|---|----------|

(B)

- | | |
|----------------------------------|-------------------|
| 2. D 6 D, échec | 1. R 2 R ou P 6 F |
| 3. T 2 R ou D 6 T, échec et mat. | 2. R joue |

Solutions justes : MM. P. André; F. Signoud; le café Central, à Péronne; la Société d'armes, à Saumur; L. de Croze; Jocelyn; Pradignat; Misselieux; le cercle des Orphéonistes d'Arras; les amateurs de la Croix-Blanche, à Balan; H. Lemaître; le capitaine C., aux Lilas; le cercle de Lavoulte-sur-Rhône; Kassioh.

Autres solutions justes du problème n° 588 : MM. H. Lemaître; Pradignat; El Liceo de Malaga.

Problèmes n° 583 et 584 : M. Fréd. Granados, à Savannah (États-Unis).

P. JOURNOUD.

RÉBUS

Ont deviné juste l'avant-dernier rébus (solutions envoyées avant la publication du dernier numéro) : MM. F. Faiard, à Clermont-Ferrand; Bouis, à Marseille; les sous-officiers du café Caprice, à Besançon; Nator, à Aix; D. Pignoun, à Toulon; Simonard, à Paris; café du Lion d'or, à Buchy; L. Senapavray, à Avignon; Néponceaud, à Marseille; Alfred Ch..., à Lyon; Chumaché, à Marseille; café Brunet, à Digne; Chapuis, à Cannes; Papapan, à Marseille; comte de P., près Thouars; M^{me} Aline Bernard, à Neuilly; Marquetave, directeur de la fanfare de Tarbes; Lignac, Carrère et Bagnadère, à Tarbes; Vincent Garcia de la Riva, à Bordeaux; Claude Girard, à Saulieu; de Saint-Vital, à Chambéry; trois habitués du café Ferdinand, à Avignon; Saby, à Jujurieux.

CARMAGNOL

ROMAN D'AVENTURES, PAR M. CHARLES JOLIET

Ce roman vient de paraître chez l'éditeur Amyot. Cent tableaux panoramiques se déroulent à travers les cercles de la vie parisienne. A côté des types de *Carmagnol*, continuateur de ses maîtres, *Don Juan* et *Polichinelle*, de son ami *Tibère*, masque au profil romain, de *Monsieur Jacquin*, le *Chasseur d'hommes*, se détache en pleine lumière la figure d'Évangéline, la vierge aux cheveux d'or, qui obéit à sa devise :

« Aimer, c'est du soleil, et haïr, c'est de l'ombre. »

Annoncé par deux mille affiches et publié à cinq cent mille exemplaires, le feuilleton remanié est devenu livre, et se présente simplement au public.

Succès! *Radis roses*, mazurka; *Cerises Pompadour*, valse.

BALZAC. — Seule édition complète, comprenant 25 volumes, publiée par Michel Lévy. Prix 187 fr. 50 payables 9 fr. par mois. — *Abel Pilon*, rue de Fleurus, 33, Paris

C^{ie} G^{ie} DE NAVIGATION FLUVIALE A VAPEUR

HIRONDELLES PARISIENNES

Société anonyme au capital de 1,500,000 fr.

SIÈGE SOCIAL A PARIS, 62, RUE DE PROVENCE

ÉMISSION

DE 3,250 Obligations DE 600 FRANCS

Intérêt annuel : 30 francs, payables les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, remboursables au pair en 45 ans, par tirages annuels à partir de 1878.

PRIX D'ÉMISSION : 437 50

(Jouissance du 1^{er} janvier 1876)

PAYABLES COMME SUIT :

Fr. 100 en souscrivant,
137 50 à la répartition,
100 » du 6 au 11 mars 1876,
100 » du 6 au 11 avril 1876.

En libérant de suite les deux premiers versements on sera privilégié dans la répartition.

Le placement ressort à 6.85 0/0 : il est, avec la prime de remboursement de 8 0/0.

Un arrêté du préfet de la Seine autorise la Compagnie à faire circuler et stationner sur la Seine et la Marne des bateaux-omnibus à vapeur. Le service commencera en avril prochain.

La Compagnie est propriétaire d'un matériel important et d'une flotte de 20 bateaux à vapeur, pouvant contenir 300 voyageurs chacun.

Le service des 3,250 obligations (intérêts et amortissement) nécessite une somme annuelle de 109,500 fr.

Or, les produits, calculés d'après les résultats des exploitations similaires, donneraient un excédant d'au moins 300,000 francs par an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Les 14 et 15 Février 1876

A PARIS, à la Banque Parisienne, 5, rue Saint-Georges.

A LYON, à la Banque Lyonnaise, 37, rue de Lyon.

Eau suprême incomparable pour arrêter la chute des cheveux, les faire repousser rapidement, les empêcher de blanchir. Flacon 5, 10, 20 fr. 2, rue Taitbout. Maison Tortoni.

L. T. PIVER. Véritable savon au suc de laitue.

Nous recommandons à nos lectrices l'huile de Macassar, un excellent produit dont le succès ne s'est jamais démenti pendant les soixante années de son existence! Rien de préférable pour l'entretien et l'hygiène de la chevelure, qu'il rend soyeuse et souple et à laquelle il donne un lustre admirable. L'huile de Macassar arrête la chute des cheveux, en détruisant les pellicules qui leur sont si nuisibles; enfin, cette composition extra-délicate, qui vient d'Angleterre, offre encore cet avantage de prévenir la décoloration des cheveux.

Le Rowland's Macassar Oil se trouve, à Paris, chez Mme veuve Lamar, rue Saint-Denis, 451, et chez tous les coiffeurs et parfumeurs de France.

Se bien défier des produits vendus sous le nom de Rowland's. Les flacons de l'huile de Macassar sont revêtus de la signature : A. Rowland and sons, en encre rouge.

Le floral semble donner raison à cette métaphore : « Les fleurs naissent sous vos pas. » En effet, grâce à ce composé chimique, vous faites pousser les plantes les plus luxuriantes dans votre appartement. Le floral fertiliserait même le désert; la racine, imprégnée d'un peu d'eau saturée de cette poudre, se développe même dans le sable le plus aride, à raison de 4 centime par plante et par an.

Le floral se vend par coffrets de 5 fr. 50, à l'Agence centrale des agriculteurs de France, 38, rue de Notre-Dame-des-Victoires.

Les premières livraisons du MAGASIN ILLUSTRÉ D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION, fondé par l'Académie, contiennent les premiers chapitres de *Michel Strogoff*, illustrés par Féral, grand ouvrage inédit de JULES VERNE; *L'Ami Kips, voyage d'un botaniste dans sa maison*, par G. Aston, dessins de Lallemant; *Le Petit roi*, par S. Blandy, illustré par Bayard; *la Distraction de saint Bernard*, *le Petit François et la Maman Poud*, *la Petite devineresse*, de Stahl, dessins de Froment; *le Château de mes songes*, *l'Absent*, *Diane*, par Victor de Laprade; *Une lettre et le Pêché véniel*, par E. Legouvé; *les Aiguilles et le dé d'une paresseuse*, *Les Deux tortues*, par F. Dupin de Saint-André; *Laura Bridgman*, de Ch. Dickens; *Andrea Tonelli*, par H. Fauquez; *la Morale en action par l'histoire*, de E. Muller; *De peur des lions*, de P. Noth, etc. — L'abonnement d'un an, Paris, 14 fr. — Départements, 16 fr. — Union postale, 17 fr. — Hetzel et C^{ie}, 18, Rue Jacob.

AVIS

à MM. les souscripteurs à l'AGENDA PHOTOGRAPHIQUE

MM. les souscripteurs à l'Agenda Photographique pour 1876 sont prévenus que cette publication est sous presse depuis le 1^{er} février courant, et qu'elle ne pourra leur être adressée avant une quinzaine de jours. Ce travail exigeant des soins minutieux ne peut être conduit avec autant de rapidité que des impressions courantes.

AVIS IMPORTANT

Cinquante médecins des hôpitaux ont, après expériences, constaté que le sirop et la pâte de nafé de Delangrenier, 26, rue de Richelieu, étaient les plus efficaces contre les rhumes, catarrhes, grippe, irritations de poitrine, de la gorge et des bronches; ne contenant ni opium, ni morphine ni codéine, ils peuvent être donnés à volonté aux enfants atteints de toux et de coqueluche.

Dépôt 26, rue de Richelieu Paris.

E. LACHAUD, éditeur, 4, place du Théâtre-Français, à Paris.

VIENT DE PARAITRE

CODE MANUEL DES ÉLECTIONS

AU SÉNAT ET A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

D'après les lois des 24, 25 février, 25 juillet, 2 août et 30 novembre 1875, contenant l'exposé de la législation actuelle et les solutions pratiques des questions qui peuvent surgir pour les élections sénatoriales et législatives, par Félix BOUCHOT et Ambroise RENDU, docteurs en droit, avocats à la cour de Paris. Ce code est indispensable à tous les journalistes, magistrats, maires et électeurs. — Prix : 50 cent.; franco par la poste : 60 cent. — Envoyer le montant en timbres ou en mandat-poste. On reçoit par retour du courrier.

AUX VIEUX GOBELINS

TAPISSERIES ANCIENNES, RÉPARATIONS, 27, rue Laffitte.

DIABÈTE Sucré P. GARNIER, chim., à Noyon (Oise). Guérison sur lui-même et nombreux succès. Anti-diabétique, dont l'usage entrave complètement la formation du sucre dans l'économie. Notice 1 franc.

GRANDS MAGASINS

DE LA

PLACE CLICHY

NOUVEAUTÉS

97, 99, 101, rue d'Amsterdam; rue St-Petersbourg, 60, 62, 64

LUNDI 14 FÉVRIER

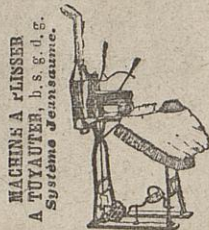
GRANDE MISE EN VENTE ANNUELLE

DE

BLANC ET TOILES

Les Occasions dans tous ces Tissus seront exceptionnellement remarquables.

Z Médailles à l'Exposition Paris 1875. — Le SIROP et la PÂTE du Docteur Zed (à la CODÉINE et au TOLU) sont infailibles contre les irritations de poitrine, bronchites, etc.



CRESPIN AINÉ

De Vidouville (Manche), demeurant à Paris, 11, 13, 15, boul. Ornano.

VEND A CRÉDIT

MENAGE, TOILETTE, etc. — En Province les MACHINES à coudre, MACHINES à plisser et à tuyautes sont expédiées à moitié paiement. — A Paris on donne de plus grandes facilités. — Envoie gratis et franco la brochure explicative.

CACHEMIRE DE L'INDE p^r Robes, seul dépôt en Europe; l'Union des Indes, 1, r. Auber.

CHOCOLATS
QUALITÉ SUPÉRIEURE
C^{ie} Coloniale
ENTREPOT GÉNÉRAL
Paris, rue de Rivoli, n° 132
DANS TOUTES LES VILLES
CHEZ LES PRINCIPAUX COMMERÇANTS



PHARMACIES DE FAMILLE
à 25, 40, 60 et 80 francs
à Méd. aux Exp. — Envoi franco de la Notice
PHARMACIE NORMALE, r. Drouot, 15, Paris

Voulez-vous être toujours

JEUNE ET BELLE

Employez la **Veloutine Viard** perfectionnée
Sans altérer la peau, elle donne au teint
ce **clat**, **fraicheur** et **velouté** de la jeunesse.
3 fr. 50 — 6 fr. et 10 fr. la boîte
Rue Auber, 5 bis, et chez tous les parfumeurs

ANNONCES

DE MM. LES OFFICIERS MINISTÉRIELS

COLLECTION
de feu

M. Camille MARCILLE

TABLEAUX
ET
DESSINS

Par
ROUCHER
CHARDIN
CLOUET-JANET
DECAMPS
FRAGONARD
GÉRICHAULT
GREUZE
INGRES
LANCRET
LARGILLIÈRE
PRUD'HON
MARILHAT

RIGAUD
TOUR (DE LA)
WATTEAU
LE SODOMA

FRA ANGELICO
MANTEGNA
VAN DYCK
RUBENS
VELASQUEZ
ZURBARAN, etc.

MINIATURES, OBJETS D'ART

Première vente :

HOTEL DROUOT — Salle n° 8
les lundi 6 et mardi 7 mars 1876, à 2 heures

EXPOSITIONS

Particulière : le samedi 4 mars 1876.
Publique : le dimanche 5 de 1 h. à 5 h.

Deuxième vente :

HOTEL DROUOT — Salle n° 3
les mercredi 8 et jeudi 9 mars, de 1 h. à 5 h.

M^e CHARLES PILLET,
commissaire-priseur, 10, rue Grange-Batelière.

Experts :

M. FÉRAL, peintre, 54, faub. Montmartre. | M. CH. MANNHEIM,
7, rue Saint-Georges.
Chez lesquels se trouve le catalogue.

COLLECTION

de

M. le C^r J. de LISSINGEN

DE VIENNE

TABLEAUX DE 1^{ER} ORDRE

PAR

BACKHUYSEN
BEGA (Cornelle)
BERCHEM (Nicolas)
BRAUWER (Adrien)
CAMPHUYSEN
CAPPELLE (J.-Vander)
GOYEN (Van)
HALS (Frans)
HOECH (Pieter de)
KONINCK (Ph. de)
NEER (Van der)

OSTADE (Adrien)
OSTADE (Isaac)
REMBRANDT
RUYSDAEL (Jacques)
RUYSDAEL (Salomon)
TÉNIERS (David)
WELDE (W. Van de)
VERSPRONCK (Corn.)
WITT (Emm. de)
WOUVERMAN (Phil.)
WYNANTS (Jean)

Composant

LA REMARQUABLE COLLECTION

de

M. le ch^r J. de Lissingen

Provenant en partie des Collections

VAN BRIENEN, DE MORNÏ, DELESSERT, PÉREIRE,
G'SELL, TARDIEU, etc.

VENTE

HOTEL DROUOT, — Salles nos 8 et 9
le jeudi 16 mars 1876, à 2 heures.

Commissaire-priseur | Expert
M^e CHARLES PILLET. | M. FÉRAL, peintre,
10, r. Grange-Batelière. | 54, faub. Montmartre.

Chez lesquels se trouve le Catalogue.

PRIX DU CATALOGUE ILLUSTRÉ : 10 FR.

EXPOSITIONS (Particulière, le mardi 14 mars 1876.
Publique, le mercredi 15

De 1 heure à 5 heures.

ÉTUDES de M^e MASSE, avoué à Paris, rue Gaillon, n° 14, et M^e POTIER DE LA BERTHELIERE, notaire à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 5.

VENTE, en l'étude de M^e POTIER DE LA BERTHELIERE, le jeudi 17 février 1876, à une heure de relevée, d'UN FONDS DE COMMERCE DE DOLEVÉE, d'UN REUR SUR BOIS, exploité à PARIS, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 15, ensemble le matériel, les marchandises et le droit au bail

Mise à prix, pouvant être baissée : 8,000 fr.
En ce non compris la valeur des marchandises.
S'adresser, pour les renseignements :
A M^e Potier de la Berthelière, notaire;
Et à M^{es} Masse et Lortat-Jacob, avoués à Paris.

VENTE sur conversion, au Palais de Justice, à Paris, le mercredi 16 février 1876, à deux heures de relevée, d'UNE MAISON sise rue de Chaillot, n° 94, d'un revenu net de 11,996 fr., sur la mise à prix de 100,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à Paris :
1^o A M^e Parmentier, avoué poursuivant, rue d'Hauteville, n° 1; 2^o M^e Deherpe, avoué, boulevard Saint-Denis, n° 24, dépositaire d'une copie du cahier des charges; 3^o à M^e Martin, notaire, 32, rue de la Chapelle.

CHATEAU ET TERRES DANS LE NORD

à 30 lieues de Paris.
CHASSE GIBOYEUSE. — Revenu : 30,000 fr. environ.
S'ad. à M^e GOUPIE, not. à Paris, quai Voltaire, 23.

TERRE DE CRASVILLE LA ROQUEFORT, près DIEPPE, château du seizième siècle, fermes et futaies, cont. environ 100 hectares. A VENDRE. S'ad. à M^e THURRIER, notaire à Pavilly, près Rouen.

FERME A ATTAINVILLE en d'Ecône (S.-et-Oise) A VENDRE, même sur une enchère, en la ch. des notaires de Paris, le mardi 7 mars 1876, à midi. — Contenance : 135 hect. — Mise à prix : 350,000 fr. S'ad. à M^e DULUARD, not., 47, rue de Luxembourg.

A VENDRE

BELLE PROPRIÉTÉ D'AGRÉMENT

à une heure de Paris, ligne du Nord, HUIT TRAINS PAR JOUR ALLER ET RETOUR, à quatre minutes de la gare du chemin de fer. Bureau de poste, bureau télégraphique.

GRANDE MAISON d'habitation au centre d'un parc admirablement dessiné et planté d'arbres les plus variés. Eau vive, pièces d'eau, vivier, glaciers.

MAGNIFIQUE POTAGER. Serres, communs. Vues admirables sur la vallée de l'Oise; charmantes promenades aux environs.

Mise à prix : 240,000 fr.

S'adresser pour tous renseignements à M. Abel Yon, 13, quai Voltaire, Paris.

ADJUDICATION, sur une ench., en la ch. des not. de Paris, le 14 mars 1876, en UN SEUL LOT, des

CHATEAU ET TERRE DE MIGNEAUX

A Poissy et Villennes, arrond. de Versailles. CHATEAU avec GRAND PARC et dépendances, Moulin de MIGNEAUX et la prop. de FAUVEAU. Conten. totale : 41 hect. env. — Jouissance immédiate.

Mise à prix : 400,000 fr.

Fac. de prendre le mobilier pr 20,000 f. en sus du prix S'adr. à M. Vidal, boulev. Sébastopol, 101, et aux notaires : M^e Baudrier, Chaussée-d'Antin, 68, et M^e Pinguot, rue des Pyramides, 8, dépositaire de l'enchère, qui délivreront les permis de visiter.

VILLE DE PARIS Adj. sur une ench. en la chambre des notaires de Paris, le mardi 22 février 1876, d'UN TERRAIN

à PARIS, rue de Valenciennes, entre la rue du Faubourg-Saint-Denis et la rue Saint-Quentin. Cont. : 364^m24. — M. à prix (90 fr. le m.) : 32,781 f. 60.

UN TERRAIN A PARIS, b. Ornano, à l'angle de la rue de la Chardonnière.

Cont. : 438^m37. — M. à prix (30 fr. le m.) : 4,151 fr. 10. S'ad. aux not. : M^e J.-E. Delapalme, rue Auber, 11, et M^e MAHOT-DELAQUERANTONNAIS, rue de la Paix, 5, dépositaire de l'enchère.

Les Annonces et Insertions sont reçues

Chez MM. L. AUDBOURG et C^{ie}, 10, pl. de la Bourse, et dans les bureaux du journal.

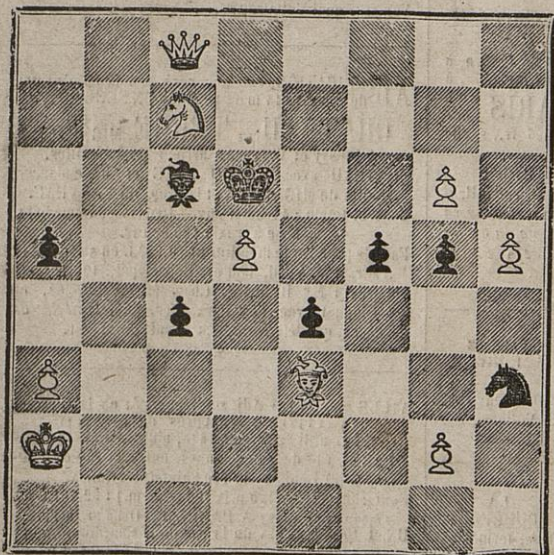


ÉVÉNEMENTS D'ESPAGNE. — Campement de troupes alphonstistes au pied de la redoute de Cacérés (Navarre). — (Dessin de M. Pellicier.)

ÉCHECS

PROBLÈME N° 591

COMPOSÉ PAR M. CLARK



Les Blancs ont mat en trois coups.

Voir les solutions à la page 110.

Le directeur-gérant : PAUL DALLOZ.

PARIS. — IMPRIMERIE A. BOURDILLIAT, 13, QUAI VOLTAIRE.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, palpitations, nausées, vomissements, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous les désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, foie, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est, en outre, la nourriture par excellence, qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 85,000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castle Stuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, MM. les docteurs professeurs Wurzer, Beneke, Shoreland, Ure, etc.

Cure n° 62,476. — Dieu soit béni! La REVALESCIÈRE DU BARRY a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes.

J. COMPARET, curé, Sainte-Romaine-des-Îles.

Cure n° 48,614. — M^{me} la marquise de Bréhan, de sept ans de MALADIE DU FOIE, d'estomac, amaigrissement, battements nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière : en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit quatre fois plus que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr., de 376 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi, contre bon de poste, des boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o, 26, place Vendôme, Paris.

Eviter les dangers des contrefaçons, exiger le vrai nom Revalescière Du Barry et des boîtes en fer-blanc.

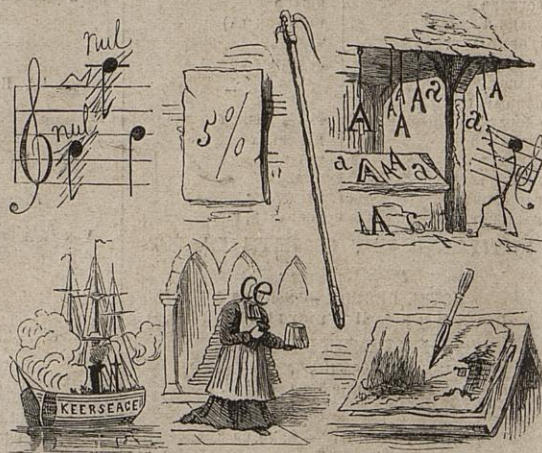
QU'EST-CE QUE LA PHOTOCHROMIE?

R. — La photochromie est un art nouveau, complément longtemps attendu de l'art photographique, et à l'aide duquel on obtient les images de la nature avec leurs couleurs diverses, au lieu de les avoir en une seule couleur.

D. — La photochromie est-elle une industrie créée déjà ou encore à créer?

R. — C'est si bien une industrie réalisée, qu'on n'a qu'à s'adresser aux ateliers de la Société de photochromie, 13, quai Voltaire, soit pour y voir des spécimens de cette nouvelle invention, soit pour y faire exécuter des portraits, des reproductions de tableaux et de tous autres objets quelconques que la photographie n'a jusqu'ici reproduits qu'en noir.

RÉBUS



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS

Aux théâtres d'ombres chinoises, on rit... et cependant c'est là qu'on voit tout en noir.

A deviné juste le dernier rébus : M. Louis de Croze, à Marseille.

Voir les solutions de l'avant-dernier rébus à la page 110.